

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, September 17, 2024

The Standing Senate Committee on National Finance met with videoconference this day at 9 a.m. [ET] to study the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2025, with the exception of Library of Parliament Vote 1.

Senator Claude Carignan (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Welcome, everyone. Welcome to Ottawa, where we're all back and raring to go after a restful summer. I hope everyone took the opportunity to regroup.

Before we begin, I would ask all senators and other in-person participants to consult the card on the table for guidelines to prevent audio feedback incidents. Keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down on the sticker placed on the table for this purpose.

Thank you all for your cooperation. I wish to welcome all of the senators as well as the viewers across the country who are watching us on sencanada.ca. My name is Claude Carignan. I'm a senator from Quebec, and I chair the Standing Senate Committee on National Finance. Now, I would like to ask my colleagues to introduce themselves, starting from my left.

Senator Forest: Welcome back. Éric Forest, Gulf senatorial division, Quebec.

Senator Gignac: Welcome back. Clément Gignac from Quebec.

[*English*]

Senator MacAdam: Good morning. Jane MacAdam, Prince Edward Island.

Senator Loffreda: Good morning. Welcome. I am Senator Tony Loffreda, Montréal, Quebec.

Senator Pate: Welcome. Kim Pate. I live here in the unceded, unsundered territory of the Algonquin Anishinaabeg.

[*Translation*]

Senator Galvez: Welcome. Rosa Galvez from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 17 septembre 2024

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 heures (HE), pour étudier le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, à l'exception du crédit 1 de la Bibliothèque du Parlement.

Le sénateur Claude Carignan (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Bonjour à tous. Bienvenue à Ottawa pour ce retour en force après un été de repos. J'espère que tout le monde en a profité pour refaire ses forces.

Avant de commencer, je voudrais demander à tous les sénateurs et aux autres participants qui sont ici en personne de consulter les cartes sur la table pour connaître les lignes directrices visant à prévenir les incidents liés au retour de son. Veuillez tenir votre oreillette éloignée de tous les microphones à tout moment. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, placez-la, face vers le bas, sur l'autocollant placé sur la table à cet effet.

Merci à tous de votre coopération. Bienvenue à tous les sénateurs et sénatrices ainsi qu'aux Canadiens qui nous regardent sur sencanada.ca. Je m'appelle Claude Carignan, je suis un sénateur du Québec et je suis président du Comité sénatorial permanent des finances nationales. J'aimerais demander à mes collègues de se présenter, en commençant par ma gauche.

Le sénateur Forest : Bon retour. Éric Forest, du Québec, région du Golfe.

Le sénateur Gignac : Bon retour. Clément Gignac, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice MacAdam : Bonjour. Jane MacAdam, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Loffreda : Bonjour. Bienvenue. Je suis le sénateur Tony Loffreda, de Montréal, Québec.

La sénatrice Pate : Bienvenue. Kim Pate. J'habite ici, sur le territoire non cédé, ni abandonné, des Algonquins et des Anishinabe.

[*Français*]

La sénatrice Galvez : Bienvenue. Rosa Galvez, du Québec.

[English]

Senator Kingston: Joan Kingston, New Brunswick.

Senator Ross: Good morning. Krista Ross, New Brunswick.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

Senator Smith: Larry Smith, Quebec.

[Translation]

The Chair: Honourable senators, today we will resume our study on the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 2025, which was referred to this committee on March 19, 2024 by the Senate of Canada.

We are pleased to have agents of Parliament with us today. It's a great honour to have the following people together in the same group. Caroline Maynard, Information Commissioner of Canada; Harriet Solloway, Public Sector Integrity Commissioner; Philippe Dufresne, Privacy Commissioner of Canada; The Honourable Konrad W. von Finckenstein, Conflict of Interest and Ethics Commissioner; and Stéphane Perrault, Chief Electoral Officer, who probably went to bed late, so we're extra grateful to have you with us this morning.

Welcome, and thank you for accepting our invitation. We'll begin with opening remarks. Ms. Maynard, the floor is yours.

Caroline Maynard, Information Commissioner of Canada, Office of the Information Commissioner of Canada: Thank you for inviting me to discuss the Office of the Information Commissioner's Main Estimates. Since this is my first appearance before your committee, allow me to provide a brief overview of the access to information system and my mandate as Canada's Information Commissioner. To understand my mandate, it is important to recognize that I am an independent agent of Parliament whose role is defined in Part 1 of the Access to Information Act.

Specifically, the Act provides a right of access to information in accordance with the following principles: that government information should be available to the public, that necessary exceptions to the right of access should be limited and specific, and that decisions on the disclosure of government information should be reviewed independently of government.

[English]

The Treasury Board Secretariat, or TBS, holds the overall responsibility of administering the Access to Information Act. This involves providing guidance and tools to government

[Traduction]

La sénatrice Kingston : Joan Kingston, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Ross : Bonjour. Krista Ross, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Smith : Larry Smith, du Québec.

[Français]

Le président : Honorables sénateurs et sénatrices, nous continuons notre étude sur le Budget principal des dépenses pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, qui a été renvoyé à ce comité par le Sénat du Canada le 19 mars 2024.

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui des agents du Parlement. C'est un grand honneur de recevoir ensemble dans le même groupe Mme Caroline Maynard, commissaire à l'information du Canada, Mme Harriet Solloway, commissaire à l'intégrité du secteur public, M. Philippe Dufresne, commissaire à la protection de la vie privée du Canada, l'honorable Konrad W. von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, ainsi que M. Stéphane Perrault, directeur général des élections, qui s'est probablement couché tard. Nous apprécions donc particulièrement que vous soyez avec nous ce matin.

Bienvenue et merci d'avoir accepté notre invitation. Nous allons commencer par les remarques d'ouverture. Madame Maynard, la parole est à vous.

Caroline Maynard, commissaire à l'information du Canada, Commissariat à l'information du Canada : Je vous remercie de m'avoir invitée pour discuter du Budget principal des dépenses du Commissariat à l'information. Comme il s'agit de ma première comparution devant votre comité, permettez-moi de vous donner un aperçu du système d'accès à l'information et de mon mandat en tant que commissaire à l'information du Canada. Afin de bien comprendre mon mandat, il faut savoir que je suis une agente indépendante du Parlement dont le rôle est défini à la partie 1 de la Loi sur l'accès à l'information.

Cette loi prévoit en particulier le droit d'accès à l'information conformément aux principes suivants : le public doit avoir accès aux documents de l'administration fédérale, les exceptions indispensables à ce droit doivent être précises et limitées et les décisions sur la communication des documents doivent être susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif.

[Traduction]

Le Secrétariat du Conseil du Trésor, ou le SCT, est pleinement responsable de l'administration de la Loi sur l'accès à l'information. Cela suppose de fournir aux institutions

institutions with respect to their obligations in responding to access requests they receive.

Access-to-information requests can be made for any records under the control of a government institution. There are approximately 260 institutions that are subject to the act.

My role as Information Commissioner is to investigate complaints relating to the processing of the requests by these institutions. Typically, complaints are submitted to my office when requesters are not satisfied with the amount of time that it is taking for an institution to respond or if they believe that they have not received all of the information to which they are entitled.

Enhancing efficiency has been a priority for me since my first day on the job. For fiscal year 2023-24, I am pleased to report that my office resolved nearly 25% more complaints than it registered. This helped us make real progress against our backlog of complaints.

Unfortunately, that progress and my office's ability to fulfill my independent legislative mandate is now at risk. This is because the additional financial resources that I received this fiscal year to cover negotiated collective agreement increases are not sufficient, resulting in a structural deficit.

This unforeseen financial predicament arises from the TBS method for allocating funds to cover salary increases under new collective agreements they negotiated. The TBS omitted 29 full-time equivalents from their calculation, impacting employees within my Investigations and Legal Services teams. Importantly, this has resulted in a 3% budget shortfall, which represents the salary of six investigators.

Most of these employees joined my organization after I was granted order-making power following amendments to the act in 2019. They support me in discharging my additional obligations and the responsibilities that come with them.

[Translation]

For a small organization like mine, this is a significant strain. Every employee plays a vital role, and losing even a few could deeply impact our ability to fulfill our mandate. Ultimately, this budget shortfall will spell longer delays for those seeking information from federal government institutions.

gouvernementales une orientation et des outils quant à leurs obligations de répondre aux demandes d'accès qu'elles reçoivent.

Il est possible de présenter une demande d'accès à l'information à l'égard de n'importe quel document relevant d'une institution gouvernementale. Quelque 260 institutions sont assujetties à la loi.

En tant que commissaire à l'information, mon rôle est d'enquêter sur les plaintes concernant le traitement des demandes d'accès par ces institutions. Généralement, le commissariat est saisi d'une plainte lorsque la personne qui a fait une demande d'accès n'est pas satisfaite du délai de réponse de l'institution ou lorsqu'elle estime ne pas avoir reçu tous les renseignements auxquels elle a droit.

Depuis le premier jour de mon mandat, ma priorité a été d'accroître l'efficacité. Je suis heureuse d'annoncer que, pour l'exercice de 2023-2024, le commissariat a réglé près de 25 % plus de plaintes qu'il n'en a enregistrées. Cela nous a permis de faire de réels progrès dans notre arriéré de plaintes.

Malheureusement, ces progrès et la capacité du commissariat à remplir mon mandat législatif indépendant sont aujourd'hui hypothéqués. En effet, les ressources financières supplémentaires que j'ai reçues au cours du présent exercice afin de couvrir les augmentations salariales découlant de la signature des nouvelles conventions collectives ne sont pas suffisantes, ce qui entraîne un déficit structurel.

Cette situation financière imprévue est attribuable à la méthode employée par le SCT à l'égard de l'allocation des fonds pour couvrir les augmentations salariales négociées dans le cadre des nouvelles conventions collectives. Le SCT a omis 29 équivalents temps plein dans ses calculs, ce qui a eu des conséquences directes sur les employés des équipes des Enquêtes et des Services juridiques. Plus important encore, il en résulte une insuffisance budgétaire de 3 %, ce qui représente un salaire d'environ six enquêteurs.

La plupart de ces employés se sont joints à mon organisation après que le pouvoir de rendre des ordonnances m'avait été conféré, à la suite des modifications apportées à la loi en 2019. Ils m'aident à m'acquitter de mes obligations supplémentaires et de toutes responsabilités connexes.

[Français]

Pour une petite organisation comme la mienne, la pression subie est immense. Chaque membre de mon personnel joue un rôle essentiel. Le fait de perdre quelques employés peut avoir de profondes répercussions sur notre capacité à nous acquitter de notre mandat. En fin de compte, cette insuffisance budgétaire pourrait provoquer des retards encore plus longs pour les personnes qui cherchent à obtenir de l'information de la part des institutions fédérales.

[English]

Although I am an independent agent of Parliament, I do not have the ability to request funding directly from Parliament. Whenever my office needs additional funding, I am obliged to submit a request to the Minister of Justice, who has his own priorities, who may or may not send my request to the Minister of Finance and eventually to the Treasury Board for their approval. This lengthy process forces me to seek funding through the very institutions that I am investigating. Frankly, this does not reflect my independence.

In that context, last June, I had to submit an off-cycle proposal to the Minister of Justice requesting just over \$400,000 in permanent funding to maintain current resource levels and operational capacity.

In response to my inquiries to officials at the Treasury Board Secretariat and the Department of Justice, I was informed that I am no different than any other department and that this was the only option available to me, despite my independence as an agent of Parliament. I am still waiting for a response to my funding request. When I learned that I would be appearing before this committee today, I reiterated the urgency of my request to the Minister of Justice, and I was able to arrange a call with him, but he is not available until mid-October.

I strongly believe that funding for access to information should be seen as more than a budget line item. Access to information is not a service government chooses to provide Canadians; it is a quasi-constitutional right and a legal obligation.

[Translation]

Of note, other agents of Parliament present today, namely the Chief Electoral Officer and the Conflict of Interest and Ethics Commissioner, have independent funding mechanisms built into their legislation.

A more efficient funding model that reflects my independence as an agent of Parliament would be not only an investment in democracy and public trust, but also a concrete and positive step forward for transparency in our country. With that, I will be happy to take your questions. Thank you.

The Chair: Thank you.

[English]

Harriet Solloway, Public Sector Integrity Commissioner, Office of the Public Sector Integrity Commissioner of Canada: Good afternoon, Mr. Chair. I am very grateful to have the opportunity to speak to the Standing Senate Committee on

[Traduction]

Même si je suis une agente indépendante du Parlement, je ne peux pas demander de financement directement au Parlement. Quand le commissariat a besoin d'un financement supplémentaire, je suis obligée de présenter une demande au ministre de la Justice, qui a ses propres priorités, et qui peut ou non soumettre ma demande à la ministre des Finances et, ultimement, au Conseil du Trésor pour approbation. Ce processus fastidieux m'oblige à demander des fonds auprès des mêmes institutions sur lesquelles je mène des enquêtes. Honnêtement, cela ne reflète aucunement mon indépendance.

Dans ce contexte, en juin dernier, j'ai dû présenter au ministre de la Justice une proposition en dehors du cycle prévu à cet effet; je lui ai demandé un peu plus de 400 000 \$ en financement permanent pour maintenir les ressources actuelles et préserver notre capacité opérationnelle.

En réponse aux demandes que j'ai présentées aux responsables du SCT et du ministère de la Justice, j'ai été informée que j'étais comme tous les autres ministères et que c'était la seule option possible, en dépit de mon indépendance en tant qu'agente du Parlement. J'attends toujours une réponse à ma demande de financement. Quand j'ai appris que j'allais comparaître devant votre comité, aujourd'hui, j'ai réitéré l'urgence de ma demande au ministre de la Justice, et j'ai pu organiser un appel avec lui, mais il n'est pas disponible avant la mi-octobre.

Je suis convaincue que le financement de l'accès à l'information devrait être considéré bien plus qu'un simple poste budgétaire. L'accès à l'information n'est pas un service que le gouvernement choisit d'offrir aux Canadiens : c'est à la fois un droit quasi constitutionnel et une obligation légale.

[Français]

Il convient de noter que d'autres agents du Parlement présents aujourd'hui, soit le directeur général des élections et le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, disposent de mécanismes de financement indépendants intégrés dans leur législation.

Un modèle de financement plus efficace qui reflète mon indépendance en tant qu'agente du Parlement constituerait non seulement un investissement dans la démocratie et la confiance du public, mais aussi un pas décisif en faveur de la transparence au Canada. Je pourrai répondre à vos questions maintenant. Merci.

Le président : Merci.

[Traduction]

Harriet Solloway, commissaire à l'intégrité du secteur public, Commissariat à l'intégrité du secteur public du Canada : Bonjour, monsieur le président. Je suis très reconnaissante d'avoir l'occasion de m'adresser au Comité

National Finance and to appear alongside my distinguished colleagues.

[*Translation*]

My office investigates allegations of wrongdoing in the federal public sector, such as gross mismanagement and serious breaches of codes of conduct, as well as alleged reprisals suffered by public servants who take the brave step of coming forward. We owe all Canadians a duty to expose wrongdoing in the federal public sector.

At the same time, we owe every person who places their trust in us — including those who find themselves accused of wrongdoing — an outcome based on an impartial, serious and timely consideration of all the facts.

[*English*]

Over the past year, the relevance of the office's mandate has grown ever more apparent, as we have experienced a sudden and unforeseen surge in disclosure submissions. Each submission can contain multiple distinct allegations, each of which requires admissibility analysis and a fulsome response.

[*Translation*]

There is a mounting backlog of files that cannot be addressed with current resources. As of August 31, 2024, 140 files are pending admissibility analysis, and another 47 investigations have yet to be completed. Without an injection of resources, there is a risk that investigations will not be completed in a timely manner. The risk includes the erosion of the availability and quality of documentary evidence and witness accounts. If we cannot effectively investigate and expose wrongdoing, that will diminish accountability and eliminate a vital component of checks and balances that enhance confidence in public institutions. In addition, the inability to investigate complaints of reprisal in a timely manner would leave public servants vulnerable and exposed to hostile workplaces and possibly impact their employment.

[*English*]

Also of concern, the mandate to provide funding for legal assistance to disclosers, complainants and respondents is in jeopardy, as allocated funds are quickly dwindling.

A very modest increase in Budget 2024 allowed the office to add some human resources and to replace an antiquated case

sénatorial permanent des finances nationales et de comparaître aux côtés de mes distingués collègues.

[*Français*]

Le commissariat enquête sur les allégations d'actes répréhensibles commis dans le secteur public fédéral, comme des cas graves de mauvaise gestion et des contraventions graves à des codes de conduite, ainsi que sur les allégations de mesures de représailles prises à l'endroit des fonctionnaires qui ont le courage de faire une divulgation. Nous avons le devoir vis-à-vis du peuple canadien de mettre en lumière les actes répréhensibles commis dans le secteur public fédéral.

En même temps, nous devons à chaque personne qui nous accorde sa confiance, y compris aux auteurs allégués d'actes répréhensibles, un résultat fondé sur un examen impartial, sérieux et en temps opportun de tous les faits.

[*Traduction*]

Au cours de l'année écoulée, le mandat du commissariat s'est avéré de plus en plus pertinent, car nous avons connu une hausse soudaine et imprévue du nombre de demandes de divulgation. Chaque demande peut contenir plusieurs allégations distinctes, et chacune nécessite d'effectuer une analyse de recevabilité et de fournir une réponse complète.

[*Français*]

Nos ressources actuelles ne suffisent pas pour traiter un arriéré de dossiers de plus en plus important. Au 31 août 2024, 140 dossiers sont en attente d'une analyse de recevabilité et 47 enquêtes n'ont pas encore été menées à bien. Les enquêtes risquent de ne pas être achevées en temps opportun sans l'ajout de ressources supplémentaires. Ce risque implique un affaiblissement en matière de disponibilité et de qualité des éléments de preuve et des témoignages. Si nous ne pouvons pas enquêter sur les actes répréhensibles d'une manière efficace et les mettre en lumière, cela atténuera la responsabilité et supprimera l'un des principaux freins et contrepois qui contribuent à renforcer la confiance dans les institutions publiques. De plus, le fait de ne pas pouvoir enquêter sur les plaintes en matière de représailles en temps opportun pourrait mettre les fonctionnaires dans une position vulnérable, les placer dans un environnement de travail hostile et avoir une incidence sur leur emploi.

[*Traduction*]

Ce qui est également préoccupant, c'est que le mandat visant à financer les conseils juridiques offerts aux divulgateurs, aux plaignants et aux personnes mises en cause est menacé, puisque les fonds alloués s'amenuisent rapidement.

Grâce à une très légère augmentation octroyée dans le budget de 2024, le commissariat a pu ajouter quelques ressources

management system that predated the office's inception in 2007. Despite this, due to the unforeseen surge, the office is experiencing a financial crisis as resource limitations are jeopardizing our ability to implement our mandate.

The impact of this financial crisis cannot be overstated. Without additional funding, there is a significant risk of breaching the obligations established under the very act that governs our work.

In response to this crisis, my office has reviewed and refined operational practices, leveraged technology and streamlined processes wherever feasible. Despite efficiency gains, these efforts have not been sufficient to address the crisis.

Consequently, I have submitted an off-cycle budget request intended to respond to the challenges that we face. Based on projections, the additional funds would enable us to reduce the backlog to a manageable level over three years and meet future demands, mitigating the risks and possible impact.

[Translation]

In the meantime, my team continues to work diligently and professionally, doing their utmost to provide a safe space for whistle-blowers and ensuring an unflinching commitment to impartiality that protects the rights of all.

[English]

I thank you for the opportunity to address this committee and welcome any questions that you may have.

The Chair: Thank you, Ms. Solloway.

[Translation]

Philippe Dufresne, Privacy Commissioner of Canada, Office of the Privacy Commissioner of Canada: Committee members, I am pleased to be here to discuss the Office of the Privacy Commissioner of Canada's Main Estimates for Fiscal Year 2024-25. As Privacy Commissioner, it is my mandate to protect and promote individuals' fundamental right to privacy. This includes providing advice, guidance and recommendations for protecting personal information, and overseeing compliance with Canada's two federal privacy laws: the Privacy Act, which applies to federal government institutions; and the Personal Information Protection and Electronic Documents Act, or PIPEDA, Canada's federal private-sector privacy law.

humaines et remplacer un système de gestion des dossiers plus ancien que la création du commissariat, en 2007. Malgré cela, en raison de la hausse imprévue du nombre de demandes, le commissariat traverse une crise financière, car le manque de ressources compromet notre capacité à exécuter notre mandat.

L'impact de cette crise financière ne peut pas être surestimé. Sans un financement supplémentaire, on risque vraiment de manquer aux obligations établies en vertu de la loi qui régit notre travail.

En réponse à cette crise, le commissariat a revu et affiné des pratiques opérationnelles, tiré parti de la technologie et rationalisé les processus dans la mesure du possible. Malgré les gains en efficacité, ces efforts n'ont pas été suffisants pour faire face à la crise.

J'ai donc présenté une demande budgétaire en dehors du cycle, visant à relever les défis auxquels nous faisons face. Selon les prévisions, le financement supplémentaire nous permettait de réduire l'arriéré de dossiers à un niveau réalisable sur trois ans et de répondre aux demandes futures, atténuant ainsi les risques et les conséquences possibles.

[Français]

Entre-temps, mon équipe est toujours à l'œuvre avec diligence et professionnalisme. Nous nous efforçons d'assurer un espace sûr aux divulgateurs et de faire preuve d'un engagement sans failles en faveur de l'impartialité qui protège les droits de toutes les personnes.

[Traduction]

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser aux membres du comité et je répondrai volontiers à vos questions.

Le président : Merci, madame Solloway.

[Français]

Philippe Dufresne, commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : Mesdames et messieurs les membres du comité, je suis ravi d'être ici pour discuter du Budget principal des dépenses du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada pour l'exercice financier de 2024-2025. En tant que commissaire à la protection de la vie privée du Canada, j'ai pour mandat de promouvoir le droit fondamental à la protection de la vie privée et de la protéger. À ce titre, je fournis des conseils, des orientations et des recommandations sur la protection des renseignements personnels et je veille au respect des deux lois fédérales canadiennes sur le sujet, à savoir la Loi sur la

[English]

Protecting privacy is one of the paramount challenges of our time, as personal information is increasingly sought after in the digital age, in a world where information flows transcend borders and jurisdictions.

Canadians deserve to benefit from innovation, good governance and the strong economy, while at the same time maintaining this fundamental right to privacy.

Last week, I welcomed a unanimous Federal Court of Appeal decision which found that Facebook's practices between 2013 and 2015 breached Canadian privacy law. This was a critical acknowledgement that international data giants, whose business models relies on users' personal information, must respect Canadian privacy law and protect individuals' fundamental right to privacy.

The privacy issues and risks that we face today as a society are vast and continue to grow in complexity and scope, creating pressures on my office's resources.

[Translation]

To help meet these challenges, I have identified three strategic priority areas where I believe that we can have the greatest impact and where the greatest risks lie if they are not addressed. These priorities are maximizing my office's impact in promoting and protecting the fundamental right to privacy; advocating for privacy in this time of technological change, especially artificial intelligence; and championing the privacy rights of children. These priorities align with major privacy trends outlined in my most recent Annual Report to Parliament, which was tabled in June. The trends include the proliferation of artificial intelligence; growing concern for the privacy rights of young people; and the ongoing rise in digital connectivity and concern about how digital information is protected.

[English]

My annual report also highlighted the increasing threat and severity of cyberbreaches in Canada and around the world. For example, while last year there were just slightly more incidents

protection des renseignements personnels, qui s'applique aux institutions du gouvernement fédéral, et la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques, qui est la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels qui régit le secteur privé au Canada.

[Traduction]

La protection de la vie privée est l'un des principaux défis de notre époque, car les renseignements personnels sont de plus en plus convoités, à l'ère numérique, dans un monde où les flux de renseignements traversent les frontières et les pays.

Les Canadiens méritent de bénéficier de l'innovation, d'une bonne gouvernance et d'une économie forte, tout en conservant le droit fondamental au respect de leur vie privée.

La semaine dernière, j'ai salué une décision unanime de la Cour d'appel fédérale, qui a jugé que les pratiques de Facebook de 2013 à 2015 avaient enfreint la loi canadienne sur la protection des renseignements personnels. Il s'agit d'une reconnaissance essentielle du fait que les grandes sociétés de données internationales, dont le modèle d'affaires repose sur les renseignements personnels des utilisateurs, doivent respecter la loi canadienne sur la protection des renseignements personnels et protéger le droit fondamental à la vie privée des individus.

La complexité et la portée des questions de vie privée et des risques en la matière auxquels nous faisons face aujourd'hui, en tant que société, sont vastes et ne cessent de croître, et cela exerce des pressions sur les ressources du commissariat.

[Français]

Afin de pouvoir relever ces défis, j'ai cerné trois domaines stratégiques prioritaires où, à mon avis, nous pouvons avoir le plus d'impact. Il s'agit aussi de domaines où existent les plus grands risques pour la vie privée si on ne s'y attaque pas. Ces priorités sont les suivantes : protéger et promouvoir le droit à la vie privée de manière à optimiser les efforts déployés; faire valoir la protection de la vie privée à l'heure où se succèdent les changements technologiques, notamment l'intelligence artificielle; défendre le droit à la vie privée des enfants. Ces priorités correspondent aux grandes tendances en matière de protection de la vie privée présentées dans mon dernier rapport annuel, qui a été déposé au Parlement en juin dernier. Ces tendances portent notamment sur la prolifération de l'intelligence artificielle, les préoccupations croissantes relatives au droit à la vie privée des jeunes, la progression constante de la connectivité numérique et les inquiétudes concernant la protection des renseignements numériques.

[Traduction]

Dans mon rapport annuel, j'ai également souligné la menace croissante et la gravité des cyberattaques au Canada et dans le monde entier. Par exemple, alors que l'année dernière, le nombre

reported to my office than in the previous year, they affected twice as many individuals.

In this context, I launched an investigation into the cyberbreach at Ticketmaster Canada, and we're examining this incident that affected the personal information of millions of individuals worldwide.

As information flows across borders, I am also prioritizing collaboration with domestic and international partners and stakeholders to amplify our collective impact in protecting and promoting privacy. Joint investigations with Canadian and international counterparts are an important example of how we collaborate.

In the coming months, I will be concluding two important joint investigations into TikTok and OpenAI, the company behind ChatGPT. Both investigations are being conducted with my counterparts in Quebec, British Columbia and Alberta.

My office is also collaborating with my counterpart in the United Kingdom on a joint investigation into the data breach at the global direct-to-consumer genetic testing company 23andMe.

My office also collaborates with international data-protection partners through global forums and initiatives. For example, in July, I released a report from an international online sweep that found that nearly all — more than 97% — of the websites and mobile apps that our organizations reviewed used deceptive design patterns that could influence individuals to give away personal information.

Next year, as Canada assumes the Group of Seven, or G7, presidency, I will host the G7 Data Protection and Privacy Authorities, or DPA, roundtable. I look forward to building on the important G7 DPA work, which includes our G7 DPA statement on generative AI.

I recently signed a memorandum of understanding with the United States Federal Communications Commission, or FCC. This will support information sharing and enforcement cooperation between the two regulators.

d'incidents signalés au commissariat était légèrement supérieur à celui de l'année précédente, ces incidents ont touché deux fois plus de personnes.

Dans ce contexte, j'ai ouvert une enquête sur la cyberattaque visant Ticketmaster Canada, et nous examinons cet incident qui a touché les renseignements personnels de millions de personnes à l'échelle mondiale.

Étant donné que les flux d'information traversent les frontières, j'accorde aussi la priorité à la collaboration avec nos partenaires et parties prenantes au Canada et à l'étranger pour accroître l'incidence de nos efforts collectifs sur la protection et la promotion du droit à la vie privée. Les enquêtes conjointes avec nos homologues canadiens et internationaux illustrent parfaitement notre façon de collaborer.

Dans les mois à venir, je terminerai deux enquêtes conjointes importantes concernant TikTok et OpenAI, la société à l'origine de ChatGPT. Les deux enquêtes sont en cours, en collaboration avec mes homologues du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

Le commissariat collabore également avec mon homologue du Royaume-Uni sur une enquête conjointe sur l'atteinte à la sécurité des données dont a fait l'objet l'entreprise 23andMe, qui vend des services de dépistage génétique directement aux consommateurs partout dans le monde.

Le commissariat collabore également avec des partenaires internationaux responsables de la protection des données dans le cadre de forums et d'initiatives à l'échelle mondiale. Par exemple, en juillet, j'ai publié un rapport sur les résultats d'un ratissage mené à l'échelle internationale, qui indique que la quasi-totalité — plus de 97 % — des sites Web et des applications mobiles que nos organisations ont examinés utilisaient des modèles de conception trompeuse pouvant inciter les gens à fournir des renseignements personnels.

L'année prochaine, alors que le Canada assumera la présidence du Groupe des Sept, le G7, je serai l'hôte de la Table ronde des autorités de protection des données et de la vie privée du G7. J'ai hâte de poursuivre le travail important que fait cette table ronde, entre autres sur la déclaration de la Table ronde des autorités de protection des données et de la vie privée du G7 sur l'IA générative.

J'ai récemment signé un protocole d'entente avec la Commission fédérale des communications des États-Unis. Ce protocole favorisera l'échange de renseignements et renforcera la coopération en matière d'application de la loi entre deux organismes de réglementation.

[Translation]

In addition to international engagement, my office has joined with the Competition Bureau and the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission to create the Canadian Digital Regulators Forum so we can share information and resources in areas of common interest across regulatory sectors. Last week, we welcomed the Copyright Board of Canada as a member.

Finally, on the issue of financial matters specifically, in the 2023 budget, my office received temporary funding to address pressures related to privacy breaches and a complaints backlog, as well as to prepare for implementation of Bill C-27, the Digital Charter Implementation Act.

[English]

While those temporary funds provided necessary and immediate support, it is essential that my office be properly resourced on a permanent basis to deal with the increasing complexity of today's privacy landscape and associated demands on my office's resources.

To address this, we will continue to present fiscally responsible funding requests and will aim to maximize agility by reviewing my office's governance and processes to ensure that we are as effective and efficient as we need to be.

With that, I would be happy to answer any questions. Thank you.

[Translation]

The Chair: Thank you, Mr. Dufresne.

The Honourable Konrad W. von Finckenstein, Conflict of Interest and Ethics Commissioner, Office of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner: Mr. Chair and honourable members of the committee, thank you for inviting me to speak with you about the Office of the Conflict of Interest and Ethics Commissioner's budget for 2024-25.

[English]

The commissioner's office consists of around 50 professionals who are doing everything possible to ensure some 3,200 people subject to either the Conflict of Interest Act or the Conflict of Interest Code for Members of the House of Commons avoid conflicts of interest. Our office has a twofold purpose: one, to help elected and appointed public officials avoid and manage conflicts of interest, and two, to facilitate the movement of qualified people in and out of public service. These principles

[Français]

En plus des activités sur le plan international, le commissariat s'est associé au Bureau de la concurrence Canada et au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour créer le Forum canadien des organismes de réglementation numérique, afin d'échanger des renseignements et des ressources dans des domaines d'intérêt commun dans les secteurs de la réglementation. La semaine dernière, nous avons accueilli la Commission du droit d'auteur du Canada dans le cadre de ce forum.

Enfin, en ce qui concerne les questions financières, le commissariat a reçu, dans le cadre du budget de 2023, un financement temporaire visant à atténuer les pressions liées aux atteintes à la vie privée et à l'arriéré du traitement des plaintes, ainsi qu'à préparer la mise en œuvre du projet de loi C-27, Loi sur la mise en œuvre de la Charte du numérique.

[Traduction]

Même si ces fonds temporaires ont apporté un soutien nécessaire et immédiat, il est essentiel que le commissariat dispose des ressources adéquates de manière permanente pour composer avec la complexité croissante des enjeux en matière de protection de la vie privée dans le contexte actuel et les pressions connexes exercées sur les ressources du commissariat.

Pour y arriver, nous continuerons de présenter des demandes de financement responsables et nous nous efforcerons de maximiser l'agilité en examinant la gouvernance et les processus du commissariat pour nous assurer que nous sommes aussi efficaces et efficaces que nous devons l'être.

Sur ce, je répondrai avec plaisir à vos questions. Merci.

[Français]

Le président : Merci, monsieur Dufresne.

L'honorable Konrad W. von Finckenstein, commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique : Monsieur le président, distingués membres du comité, je vous remercie de m'avoir invité à vous parler du budget du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique pour 2024-2025.

[Traduction]

Le commissariat compte environ 50 professionnels qui font tout en leur pouvoir pour s'assurer que les quelque 3 200 personnes assujetties à la Loi sur les conflits d'intérêts ou au Code régissant les conflits d'intérêts des députés évitent les conflits d'intérêts. Le commissariat a un double objectif : le premier, c'est d'aider les fonctionnaires élus et nommés à éviter et à gérer les conflits d'intérêts et, le deuxième, c'est de faciliter la mobilité des personnes qualifiées au sein de la fonction

reflect my approach to the role of commissioner. Ultimately, our goal is to safeguard public confidence in the integrity of Parliament and government institutions.

[Translation]

All experienced and competent people will, over time, be exposed to potential conflicts of interest. To me, this means we need to provide credible advice and guidance that is helpful, innovative and timely. You will see this in our educational offerings throughout the year.

[English]

Our Main Estimates include funding to ensure the continued growth of the office's education and outreach work. It allows us to develop subject-specific education sessions to meet the needs of those subject to the act or code. This past spring, we launched an online course tailored to meet mandatory training requirements of MPs. We are currently developing a similar on-demand course for public-office holders under the act.

Our budgetary process is unique in that our budget is not approved by any minister. We prepare the Main Estimates for what the office will require in the following year. We submit our Main Estimates to the Speaker of the House of Commons for consideration. He signs them, and we then transmit them to the President of the Treasury Board. The Treasury Board then includes our Main Estimates as part of its overall submission to the House of Commons.

[Translation]

As for the numbers, there is no increase to our operations budget. We asked for and received an increase to our personnel budget of just under 3%, which will be used largely to fund economic salary increases and salary increments. Eighty-three per cent of our budget is dedicated to salaries and the employee benefit plan.

[English]

I would be happy to answer the committee's questions regarding our office's finances and operations. Thank you.

[Translation]

Stéphane Perrault, Chief Electoral Officer, Elections Canada: Thank you, Mr. Chair, for the opportunity to speak with the committee today about the 2024–25 Main Estimates for

publique et en dehors de celle-ci. Ces principes reflètent mon approche du rôle du commissaire. Enfin, notre but est de conserver la confiance du public envers l'intégrité du Parlement et des institutions gouvernementales.

[Français]

Avec le temps, toute personne expérimentée et compétente finit par être exposée à des risques de conflit d'intérêts. Selon moi, cela signifie que nous devons offrir des conseils crédibles qui sont à la fois utiles, innovants et fournis en temps opportun. C'est ce que vous trouverez dans nos séances d'information.

[Traduction]

Notre Budget principal des dépenses comprend un financement visant à assurer le développement continu des activités d'éducation et de sensibilisation du commissariat. Il nous permet de concevoir des séances de formation sur des sujets précis pour répondre aux besoins des personnes assujetties à la loi ou au code. Au printemps dernier, nous avons lancé un cours en ligne, conçu pour répondre aux exigences obligatoires en matière de formation des députés. Nous élaborons actuellement un cours sur demande similaire destiné aux titulaires d'une charge publique en vertu de la loi.

Notre processus budgétaire est unique, puisque notre budget n'est approuvé par aucun ministre. Nous préparons le Budget principal des dépenses pour les besoins du commissariat pour l'année suivante. Nous soumettons notre Budget des dépenses principales à l'examen du Président de la Chambre des communes. Il le signe, et nous le transmettons ensuite à la présidente du Conseil du Trésor. Le Conseil du Trésor inclut notre Budget principal des dépenses dans sa présentation globale à la Chambre des communes.

[Français]

Pour ce qui est des chiffres, notre budget de fonctionnement n'augmente pas. Nous avons demandé et obtenu une hausse de près de 3 % du budget en matière de personnel, qui sera consacrée en grande partie aux augmentations économiques et aux augmentations d'échelon salarial. En effet, 83 % de notre budget est affecté aux salaires et au régime d'avantages sociaux des employés.

[Traduction]

Je me ferai un plaisir de répondre aux questions du comité concernant les finances et les activités du commissariat. Merci.

[Français]

Stéphane Perrault, directeur général des élections, Élections Canada : Je vous remercie, monsieur le président, de me donner l'occasion de m'adresser au comité au sujet du

the Office of the Chief Electoral Officer and explain some of our priorities for this fiscal year.

The Office of the Chief Electoral Officer, which includes the Office of the Commissioner of Canada Elections, is funded under two distinct authorities: an annual appropriation, which covers the salaries of indeterminate staff, and an ongoing statutory authority for all other expenses.

This funding model ensures the independence of my office by ensuring access to the funds required to prepare for and deliver elections, which, as you know, may occur at any time.

The annual appropriation for 2024–25 amounts to \$60.4 million and represents the salaries for some 550 indeterminate positions.

Planned spending under the statutory authority is reported annually to Parliament for transparency and accountability. For the 2024–25 fiscal year, \$198.9 million has been earmarked. This includes \$77.7 million for the agency's operating expenses, \$75.3 million for election readiness activities to maintain a certain level of capacity in case an election is called, \$29.6 million for service improvement initiatives and modernization projects, and \$10.9 million for remodeling and adapting our workspaces to reduce our rental space in accordance with Treasury Board direction.

[English]

As we are under a minority government, the agency must maintain a level of readiness to be able to deliver a general election at any time. And while the redistribution exercise for the creation of the new electoral boundaries was completed last year, the transition to the new boundaries continues to impact our readiness activities.

As of April, it is now established that the next general election will be held under the new map with 343 electoral districts. However, until Parliament is dissolved, any by-elections will continue to be held under the current electoral districts. That means that Elections Canada must continue to operate under two sets of maps with returning officers appointed for each.

The agency must also ensure that all systems and databases required for such things as production of voter information cards and publication of election night results continue to operate under the current map, while mirrored systems reflecting the new

Budget principal des dépenses de 2024-2025 du Bureau du directeur général des élections et de présenter quelques-unes de nos priorités pour l'exercice en cours.

Le Bureau du directeur général des élections, qui comprend le Bureau de la commissaire aux élections fédérales, est financé grâce à deux autorisations distinctes, soit un crédit annuel qui couvre les salaires des employés permanents et une autorisation législative permanente qui couvre toutes les autres dépenses.

Ce mode de financement assure l'indépendance de mon bureau en lui donnant accès aux fonds nécessaires à la préparation et à la conduite des élections, qui, on le sait, peuvent survenir à tout moment.

Le crédit annuel pour 2024-2025 s'élève à 60,4 millions de dollars et représente les salaires d'environ 550 postes permanents.

Les dépenses prévues au titre de l'autorisation législative sont présentées chaque année au Parlement à des fins de transparence et de reddition de comptes. Pour l'exercice de 2024-2025, elles s'élèvent à 198,9 millions de dollars. De ce montant, 77,7 millions de dollars seront consacrés aux dépenses de fonctionnement de l'organisme; 75,3 millions de dollars aux activités de préparation électorale pour le maintien d'un certain niveau de capacité advenant le déclenchement d'une élection; 29,6 millions de dollars à des initiatives d'amélioration des services et des projets de modernisation; enfin, près de 10,9 millions de dollars au réaménagement et à l'adaptation de nos lieux de travail pour réduire notre espace locatif, conformément à la directive du Conseil du Trésor.

[Traduction]

Étant donné que nous sommes sous un gouvernement minoritaire, l'organisme doit se tenir prêt à organiser une élection générale à tout moment. Et, même si l'exercice de redécoupage visant à créer les nouvelles limites des circonscriptions s'est terminé l'année dernière, la transition vers les nouvelles limites a encore une incidence sur nos activités de préparation.

Depuis le mois d'avril, il est établi que les prochaines élections générales se tiendront selon la nouvelle carte, qui compte 343 circonscriptions électorales. Cependant, jusqu'à la dissolution du Parlement, les élections partielles continueront de se tenir selon la carte électorale en vigueur. Cela signifie qu'Élections Canada doit poursuivre ses activités selon deux cartes différentes et nommer des directeurs de scrutin pour chacune.

L'organisme doit également s'assurer que tous les systèmes et toutes les bases de données nécessaires, par exemple pour la production des cartes d'information de l'électeur et la publication des résultats du soir de l'élection, continueront de

maps are maintained and ready to be deployed overnight in case of dissolution.

As we prepare for the next general election, the agency has also undertaken a number of critical initiatives to support its operational capacity.

Elections Canada has launched a project to replace its legacy payroll system, which is no longer supported. A commercial payroll solution will allow the agency to simplify and automate the business processes for paying the 230,000 to 250,000 workers required to support the election. The new Dayforce solution, which is the one that the government will move to in a couple of years, is currently in the implementation phase with a target deployment date of late spring 2025. Depending on the timing of the election, Elections Canada must be ready to deliver an election using either pay system.

Elections Canada is also in the process of moving to a new data centre. The agency relies on two main data centres. One uses a private cloud hosted in Canada and developed with a secure private sector partner that was launched in 2019 and that continues to serve us well. The other is a traditional data centre operated by Shared Services Canada that no longer meets our needs.

Our objective is to complete the migration of all assets to a new data centre by December 2024. I'm happy to report that we are making very good progress and that, while the work is not yet completed, the new data centre is already in operation. It was used in the by-elections yesterday and would be used in a general election.

In terms of service improvements, a key initiative as we modernize our electoral process is the introduction of electronic lists of electors that will allow voters to be served at the first available table in their designated polling location. This will make the voting process much more effective, reduce wait times and improve services to electors while maintaining the traditional paper ballot. Electronic lists are also the foundation for future improvements, such as allowing voters to vote anywhere in their electoral district.

A small-scale pilot of the electronic list solution was successfully conducted during the March by-election in Durham. I am planning to test the solution again, with some additional functionalities, in a by-election later this fall.

As we prepare for a general election, a critical step is finding a private-sector partner to supply, deploy and support the hardware that would be used at polling stations. A competitive tendering process is under way and will help determine the scale of the

fonctionner selon la carte actuelle, tout en disposant de systèmes en miroir basés sur la nouvelle carte électorale, prêts à être déployés sur-le-champ en cas de dissolution du Parlement.

En prévision de la prochaine élection générale, notre organisme a également lancé un certain nombre d'initiatives critiques pour soutenir sa capacité opérationnelle.

Élections Canada a lancé un projet pour remplacer son ancien système de paye, qui n'est plus pris en charge. Une solution commerciale permettra à l'organisme de simplifier et d'automatiser les processus opérationnels afin de payer les 230 000 à 250 000 travailleurs nécessaires à la conduite des élections. La mise en œuvre de la nouvelle solution Dayforce, celle que le gouvernement adoptera dans environ deux ans, est en cours, et son déploiement est prévu à la fin du printemps 2025. Selon la date des élections, Élections Canada doit être prêt à tenir une élection en utilisant l'un ou l'autre système de paye.

De plus, Élections Canada se prépare à déménager vers un nouveau centre de données. L'organisme a deux centres de données principaux. L'un a été lancé en 2019 et répond toujours à nos besoins. Il utilise un nuage privé hébergé au Canada et a été conçu par un partenaire sûr du secteur privé. L'autre est un centre de données traditionnel exploité par Services partagés Canada, qui ne répond plus à nos besoins.

Notre objectif est de terminer la migration de tous nos actifs vers un nouveau centre de données d'ici décembre 2024. Je suis heureux de pouvoir dire que nous faisons de très grands progrès et que, même si les travaux ne sont pas encore terminés, le nouveau centre de données est déjà en service. Il a été utilisé hier pour les élections partielles et sera utilisé pour une élection générale.

En ce qui concerne les améliorations du service, l'une de nos principales initiatives, dans le cadre de la modernisation de notre processus électoral, c'est l'adoption de listes électorales électroniques qui permettront aux électeurs de se présenter à n'importe quelle table de leur lieu de scrutin désigné. Cette initiative rendra le processus de vote beaucoup plus efficace, réduira le temps d'attente et améliorera les services offerts aux électeurs, mais conserve le bulletin de vote papier traditionnel. Les listes électroniques serviront également de fondement à d'autres améliorations à l'avenir, comme la possibilité pour les électeurs de voter n'importe où dans leur circonscription.

La solution de la liste électronique a été testée à petite échelle lors de l'élection partielle tenue en mars, dans Durham, et les résultats sont positifs. Je prévois la tester de nouveau cet automne, dans une élection partielle, avec quelques fonctionnalités supplémentaires.

Une étape cruciale de notre préparation aux élections générales consiste à trouver un partenaire du secteur privé qui peut fournir, installer et prendre en charge le matériel informatique qui sera utilisé dans les bureaux de vote. Un

deployment for the next general election. My objective, once I am fully satisfied that we are ready for a secure deployment, is to deploy electronic lists in a limited number of districts in October 2025 and to expand in future elections.

I want to be clear. There will be no electronic lists if there is a snap election. This is for an October election. It will be relatively small scale, and we will expand in future elections based on the experience of that election.

[Translation]

We are also undertaking a range of other initiatives to make the electoral process more inclusive to electors who face barriers. This includes expanding advance voting services in remote Indigenous communities, a pilot project to include Inuktitut on the ballot in Nunavut, and the development of an app to allow blind and partially sighted electors to verify their ballot independently. I would be happy to expand on those.

As we prepare for the next general election, I want to reassure the committee that electoral security, including protection against foreign interference, continues to be a priority.

We have ongoing relations with government security partners and, in particular, the Canadian Centre for Cyber Security. We are also expanding our public education and outreach activities to better inform Canadians on the voting process and electoral safeguards, as well as to guard them against misinformation about the electoral process.

Thank you for inviting me today. I would be pleased to answer your questions.

The Chair: Thank you. We'll go on to questions. We have five minutes for the first round.

[English]

Senator Marshall: I'm going to start with Ms. Solloway. I know you have not been in the position for very long.

I was looking at your website, and a couple of comments struck me. One is that you indicated the office is receiving an unprecedented number of disclosures of wrong doing. You

processus d'appel d'offres concurrentiel est en cours, et il permettra de déterminer l'ampleur du déploiement pour les prochaines élections générales. Mon objectif, une fois que je serai convaincu que nous sommes prêts à procéder en toute sécurité au déploiement, est d'utiliser des listes électroniques dans un nombre limité de circonscriptions en octobre 2025, et d'en augmenter le nombre aux élections suivantes.

Je veux que ce soit clair. Il n'y aura pas de listes électroniques s'il y a une élection surprise. Les listes électroniques seront pour les élections d'octobre. Le déploiement se fera à une relativement petite échelle, et nous l'élargirons pour les prochaines élections selon l'expérience que l'on aura lors de cette élection.

[Français]

Nous menons également une série d'autres initiatives pour faire en sorte que le processus électoral soit plus inclusif pour les électeurs qui se heurtent à des obstacles. Nous voulons notamment accroître les services de vote par anticipation dans les communautés autochtones éloignées, nous planifions de mener un projet pilote visant à inclure l'inuktitut sur le bulletin de vote au Nunavut et nous sommes en train de déployer une application pour permettre aux électeurs aveugles et malvoyants de vérifier de façon autonome leur bulletin de vote. Je serais heureux de vous en dire davantage à ce sujet.

Alors que nous nous préparons pour la prochaine élection générale, je tiens à rassurer le comité sur le fait que la sécurité des élections, y compris la protection contre l'ingérence étrangère, demeure une priorité.

Nous continuons de collaborer avec nos partenaires gouvernementaux en matière de sécurité, dont le Centre canadien pour la cybersécurité. Nous étoffons également nos activités d'éducation et d'information du public pour mieux informer les Canadiens sur le processus électoral et les mesures de protection de l'intégrité électorale, et pour les prémunir contre la désinformation sur le processus électoral.

Je vous remercie de votre invitation et je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci. Nous allons passer à la période des questions. Nous disposons de cinq minutes pour la première ronde.

[Traduction]

La sénatrice Marshall : Je commencerai par Mme Solloway. Je sais que vous n'occupez pas ce poste depuis très longtemps.

J'ai regardé votre site Web, et deux ou trois commentaires m'ont frappée. D'abord, vous avez dit que le commissariat reçoit un nombre record de divulgations d'actes répréhensibles. Vous

continued to say, “. . . it is in the public interest to maintain and enhance public confidence in the integrity of public servants.”

It seems over the past year or so that there are a lot more media reports regarding what’s happening within the public service.

I know that within your office you’re doing individual investigations, but it seems to me the problem is more pervasive than that. When you look at reports from other individuals or organizations within the government. I know, for example, that the Clerk of the Privy Council indicated a problem within the public service, the Procurement Ombud. I recognize that investigations are necessary, but it seems as if there is an overarching problem within the federal public service. I wouldn’t exactly refer to the public service at this time as the golden age of the federal public service.

Is there any initiative under way that would address the issues relating to the problems within the public service? I think that it is broader than your office and I know your office would have to be involved, but it would seem to me that it’s multifaceted.

I would like to know, is there any initiative under way to address the ongoing problems within the public service?

Ms. Solloway: Thank you very much, senator, for your question. I don’t know. I wish I did, but our mandate is really very specific to investigate allegations of wrongdoing and reprisals that are well defined under our act. Even the word “wrongdoing” is defined in quite a definitive way.

A broader look would not be something that would fall under our mandate as it currently stands. I wish I could answer, but there is really not a lot that I can say.

Senator Marshall: When I looked at your website and also reading reports in the media, it seemed to me that the individual investigations are increasing, increasing, increasing, so it seems as though we’re looking at the trees but we don’t see the entire forest. There is a bigger problem here.

I would be interested in hearing the views of anybody else on the panel. Ms. Maynard, I have read a number of reports regarding your office. I would be interested in anyone’s views as to whether the public service is becoming more politicized, especially since we’re on the brink of an election or there will be one within the next year.

Ms. Maynard, for your office you did single out the Department of National Defence in one article, but what I find as a member of the Finance Committee, 10 years ago, if you asked for information from senior public servants, you would get an answer; if they didn’t have it, they would send it in. Now

avez poursuivi en disant « [...] il est dans l’intérêt public de maintenir et d’accroître la confiance du public dans l’intégrité des fonctionnaires ».

Il semble que, depuis un an environ, les médias parlent de plus en plus de ce qui se passe dans la fonction publique.

Je sais que, au commissariat, vous menez des enquêtes individuelles, mais il me semble que le problème est plus répandu que cela. Quand on examine les rapports d’autres personnes ou d’autres organismes du gouvernement... Par exemple, je sais que le greffier du Conseil privé a signalé un problème dans la fonction publique, concernant l’ombud de l’approvisionnement. Je sais que les enquêtes sont nécessaires, mais il semble qu’il y ait un problème général dans la fonction publique fédérale. Je ne dirais pas que la fonction publique actuelle représente vraiment l’âge d’or de la fonction publique fédérale.

Y a-t-il des initiatives en cours qui visent à régler les problèmes au sein de la fonction publique? Je pense que cela va au-delà du commissariat, et je sais qu’il devrait être concerné, mais il me semble qu’il s’agit d’un enjeu aux multiples facettes.

J’aimerais savoir : y a-t-il des initiatives en cours visant à régler les problèmes actuels au sein de la fonction publique.

Mme Solloway : Merci beaucoup, madame la sénatrice, de votre question. Je ne le sais pas. J’aurais aimé le savoir, mais notre mandat est vraiment très spécifique. Nous devons enquêter sur les allégations d’actes répréhensibles et de reprises, qui sont bien définies dans la loi. Même le terme « acte répréhensible » est défini de manière assez définitive.

Un examen plus approfondi ne relèverait pas de notre mandat tel qu’il se présente actuellement. J’aimerais pouvoir répondre, mais il n’y a pas grand-chose que je puisse dire.

La sénatrice Marshall : Quand j’ai consulté votre site Web et que j’ai lu certains reportages dans les médias, il m’a semblé que le nombre des enquêtes individuelles ne cesse d’augmenter; il semble donc que l’on voit seulement l’arbre qui cache la forêt. Il y a un problème plus important.

J’aimerais connaître le point de vue des autres témoins. Madame Maynard, j’ai lu un certain nombre de rapports sur votre commissariat. J’aimerais avoir l’avis de chacun de vous, si vous le voulez bien, sur la question de savoir si la fonction publique devient plus politisée, d’autant plus que nous sommes à la veille d’une élection ou qu’il y en aura une l’année prochaine.

Madame Maynard, pour votre commissariat, vous avez pointé du doigt le ministère de la Défense nationale, dans un article, mais ce que je constate, en tant que membre du Comité des finances, c’est que, il y a 10 ans, si on demandait une information aux hauts fonctionnaires, on obtenait une réponse;

what I find is that we're sort of on a roll where you get less and less information, information that was readily provided five years ago. Now, they don't have that information with them. Or they will commit to sending it in, and we never get it or we get something that doesn't answer the question.

I would be interested in hearing the views of all the panellists regarding do we need something broader to look at what is happening within the public service? Also, do you think that the public service is becoming politicized? Is that going to be a problem?

Ms. Maynard: Thank you for your question. I can't really answer the question with respect to politicization, but I can tell you that there is definitely a culture of secrecy that has continued to creep into the public service.

The act was put in place in 1983 not to limit the amount of information that was proactively disclosed or voluntarily disclosed by the government, but to put some limits and exception in various limiting ways what kind of information should not be provided, but not to stop it from being provided. Unfortunately, what we see in our office is that often when information is being vetted or processed, people are looking at it as what is it that I am not going to provide? What is it I'm going to redact from the information? Instead of looking at, can we provide the entire documents on a discretionary matter or proactively? Disclosure seems to be the exception and not the rule within the public service.

Senator Marshall: Is it fair to ask you if you think that the major problem you're having is at the political level? Is it the case that at the political level, they don't want to provide the information or the budget? Or do you think that there is also an issue with regard to the public service, that there is probably some reluctance such that public servants might be thinking that they could fall out of favour with the politicians? Are you able to express an opinion on that?

Ms. Maynard: Every institution is different. What we see is that when a minister, deputy minister or DG ADM have good leadership skills, and are promoting transparency within their institutions, we don't have a problem with the institution, normally. But if we have an institution that doesn't get the message from the top that information should be provided, disclosed and allowed to go out to explain the decisions and the actions that are being taken by this government, then it does trickle down to the institutions. I believe it is a leadership issue, and again, we have some institutions that are really good. They talk about access during their meeting at the executive level, where it's not a priority for others.

s'ils ne l'avaient pas, ils l'envoiaient. Ce que je constate aujourd'hui, c'est que nous sommes en quelque sorte dans une phase où l'on reçoit de moins en moins d'informations, des informations qui étaient volontiers fournies il y a cinq ans. Aujourd'hui, ils n'ont pas ces informations ou encore ils s'engagent à les envoyer, et nous ne les recevons jamais, ou nous recevons quelque chose qui ne répond pas à la question.

J'aimerais connaître l'avis de tous les témoins sur la question de savoir s'il faut examiner de manière plus approfondie ce qui se passe dans la fonction publique. Aussi, pensez-vous que la fonction publique devient politisée? Est-ce que cela deviendra un problème?

Mme Maynard : Merci de votre question. Je ne peux pas vraiment répondre à la question sur la politisation, mais je peux vous dire qu'il y a bel et bien une culture du secret qui continue de se propager dans la fonction publique.

La loi adoptée en 1983 ne visait pas à limiter la quantité d'informations qui était divulguée de manière proactive ou volontaire par le gouvernement, mais à fixer certaines limites et à prévoir de diverses exceptions quant au type d'information à ne pas fournir, mais sans empêcher qu'elles soient communiquées. Malheureusement, ce que nous constatons au commissariat, c'est que, souvent, quand ils examinent ou traitent l'information, les gens se demandent ce qu'ils ne communiqueront pas, ce qu'ils vont caviarder. Plutôt que de se demander s'ils peuvent fournir l'ensemble des documents de manière discrétionnaire ou proactive. Dans la fonction publique, la divulgation semble être l'exception, et non pas la règle.

La sénatrice Marshall : Est-il légitime de vous demander si à votre avis le principal problème se situe au niveau politique? Est-il vrai qu'au niveau politique, on ne veut pas fournir l'information ou le budget? Ou pensez-vous qu'il y a également un problème dans la fonction publique, qu'il y a probablement une sorte de réticence chez les fonctionnaires, qui pourraient penser qu'ils ne seraient plus dans les bonnes grâces des politiciens? Pouvez-vous nous faire part de votre opinion sur cette question?

Mme Maynard : Chaque institution est différente. Ce que l'on constate, c'est que, quand un ministre, un sous-ministre ou un directeur général au Comité des sous-ministres adjoints a de bonnes compétences en leadership et qu'il fait la promotion de la transparence au sein de son institution, nous n'avons normalement pas de problème avec cette institution. Mais si une institution ne reçoit pas de ses responsables le message que l'information doit être fournie, divulguée et diffusée pour expliquer les décisions et les mesures prises par le gouvernement, cela se répercute ensuite sur l'institution. Je pense que c'est une question de leadership et, encore une fois, certaines institutions sont très bonnes. Elles parlent de l'accès pendant les réunions de leur direction, alors que ce n'est pas une priorité pour d'autres.

Senator Marshall: Thank you.

[Translation]

Senator Forest: Thank you for being here. Mr. Perrault, we just went through a by-election, and we observed something that's becoming more and more common: many, many candidates on a ballot that was almost a metre long.

Do you think we should have some rules or tools we can use to manage this relatively new and onerous phenomenon without trampling on with democracy?

Mr. Perrault: That's an excellent question. Thank you for asking it. This situation is the result of a court ruling that found the \$1,000 deposit to become a candidate unconstitutional. That, in itself, is a good thing.

However, in the last few by-elections, people have been using that decision to make a point. The right to run for office is a protected right, no matter the individual's motivations, and it is my sworn duty to uphold that right. At the same time, this situation raises accessibility issues for voters with low literacy or visual impairments, who find it very difficult to deal with such a ballot.

That's why I believe we need to revisit the rules. I plan to address Parliament in the context of Bill C-65 so we can assess the possibility of tightening up some of the rules, such as the number of signatures required in support of a person's candidacy.

Senator Forest: Was the ruling based on the fact that the \$1,000 deposit limited access? What was the justification for the ruling?

Mr. Perrault: If I were to sum it up simply, it's that the \$1,000 deposit had an arbitrary impact because wealthier people could run for frivolous reasons and would not find the \$1,000 deposit to be an obstacle, whereas it could be an obstacle to people who were serious about running but didn't have the resources.

The point is that financial criterion didn't really reflect whether the individual was serious or not.

Senator Forest: As far as the electoral redistribution exercise is concerned, I understand that we're looking for fairness in terms of the demographic weight of each elector for Canada as a whole. However, when we look at the situation in Gaspésie, with a riding that includes more than forty municipalities, we end up with a kind of inequity or democratic deficit.

La sénatrice Marshall : Merci.

[Français]

Le sénateur Forest : Merci de votre présence ici. Monsieur Perrault, nous venons de vivre une élection partielle avec une situation qui devient de plus en plus courante, où l'on a constaté une multitude de candidatures sur un bulletin de vote de près d'un mètre.

Selon vous, est-ce qu'il y a des règles ou certains outils dont on devrait se doter pour gérer cette situation relativement nouvelle, mais contraignante, sans brimer la démocratie?

M. Perrault : Il s'agit d'une excellente question et je vous remercie de la poser. Évidemment, la situation découle d'un jugement des tribunaux, qui ont déclaré inconstitutionnel le dépôt de 1 000 \$ qui facilite l'accès au statut de candidat, ce qui, en soi, est une bonne chose.

Toutefois, depuis plusieurs élections partielles, il y a une initiative qui utilise cette décision pour faire valoir un point. Le droit de se porter candidat est un droit protégé, quelles que soient les motivations, et je me dois absolument de respecter ce droit. En même temps, cette situation soulève des enjeux d'accessibilité pour les électeurs et les électrices qui ont une faible littératie ou qui sont malvoyants, et pour qui il est très difficile de s'y retrouver.

C'est pourquoi je crois qu'il faut revoir les règles. J'ai d'ailleurs l'intention de m'adresser au Parlement dans le cadre du projet de loi C-65 afin d'évaluer la possibilité de resserrer certaines règles, notamment les signatures requises à l'appui d'une mise en candidature.

Le sénateur Forest : L'argumentaire du jugement était-il surtout attribuable au fait que la somme de 1 000 \$ devenait contraignante pour le libre accès? Quel était l'argumentaire du jugement?

M. Perrault : En fait, si je peux le résumer simplement, c'est que la somme de 1 000 \$ a un impact arbitraire, et les gens plus fortunés pourraient, pour une raison frivole, se porter candidats et ne verraient pas d'obstacle au dépôt de 1 000 \$, tandis que des gens qui sont sérieux, mais sans ressources pourraient y voir un obstacle.

Cela fait en sorte que le sérieux de la candidature n'est pas bien reflété par un critère financier.

Le sénateur Forest : En ce qui concerne l'exercice du découpage électoral, je comprends qu'on recherche une équité sur le plan du poids démographique de chaque électeur pour l'ensemble du Canada. Toutefois, lorsqu'on regarde la situation de la Gaspésie, avec une circonscription qui compte plus d'une quarantaine de municipalités, on en arrive à une espèce d'iniquité ou à un déficit démocratique.

We only have to think of the MP who was elected last night, who represents one or two municipalities, as opposed to another MP who has to represent the interests of some forty communities. Is equitable access to our elected representative a criterion that should be taken into account in the electoral redistribution exercise?

It remains a very delicate exercise, I grant you.

Mr. Perrault: Indeed, it's a sensitive and delicate exercise. I'm glad I am not the one who has to draw the lines. We have independent commissions to do this, and I think it's an excellent system. It goes without saying that the commissions must take the population into account. At the federal level, we're not talking about the number of voters, but the overall population, which is a nuance with regard to the situation in Quebec.

Independent commissions must also take into account geography, riding history and, ultimately, the effective representation of voters and communities. So it's a whole set of factors to consider, and I think they have the tools they need.

I intend to submit a report that closes the task that just ended and addresses possible improvements. I think the commissions have a great deal of latitude in drawing constituency lines, and it's up to them to exercise it to the best of their ability.

Senator Forest: What seems to prevail is a balance with room to manoeuvre in terms of the population as a whole; this seems to be the most important determining factor in drawing this famous line that sometimes produces results where belonging to the electoral district is very diluted.

Mr. Perrault: The demographic factor is certainly the motivation for the revision that takes place at each decennial census, and it's the primary factor, but it must be balanced with other considerations.

We tolerate fairly wide margins of deviation where the federal government is concerned; we're normally talking about plus or minus 25%, but it can go beyond that when circumstances justify it. Compared with other countries around the world, we have a fairly high tolerance for deviation from numerical equality. Again, each commission must exercise its judgment as to the best way to draw up the ridings after hearing from the people in the communities and the members of the House of Commons.

The Chair: I just want to interject, if I may. It's rare that I do, but the field of electoral law is something I know a bit about.

On n'a qu'à penser au député qui a été élu hier soir, qui représente une ou deux municipalités, par opposition à un autre député qui doit représenter les intérêts d'une quarantaine de collectivités. Le fait d'accéder de manière équitable à notre représentant élu est-il un critère dont il faudrait tenir compte dans le cadre de l'exercice du découpage électoral?

Cela reste un exercice très délicat, je vous l'accorde.

M. Perrault : Effectivement, c'est un exercice sensible et délicat. Je suis heureux que ce ne soit pas moi qui dois tracer les lignes. Nous avons des commissions indépendantes pour le faire et je crois que c'est un excellent système. Il est évident que les commissions doivent tenir compte de la population. Sur le plan fédéral, on ne parle pas du nombre d'électeurs, mais bien de la population globale, ce qui est une nuance par rapport à la situation au Québec.

Les commissions indépendantes doivent également tenir compte de la géographie, de l'historique des circonscriptions et, ultimement, de la représentation effective des électeurs et des communautés. Il s'agit donc d'un ensemble de facteurs à considérer, et je pense qu'elles ont les outils dont elles ont besoin.

J'ai l'intention de soumettre un rapport qui clôt l'exercice qui vient de se terminer et qui aborde les améliorations possibles. Je pense que les commissions ont beaucoup de latitude pour tracer les lignes des circonscriptions, et c'est à elles de l'exercer du mieux qu'elles le peuvent.

Le sénateur Forest : Ce qui semble primer, c'est un équilibre avec une marge de manœuvre pour ce qui est de l'ensemble de la population; cela semble être le facteur le plus déterminant pour tracer cette fameuse ligne qui donne parfois des résultats où l'appartenance au district électoral est très diluée.

M. Perrault : Le facteur démographique est certainement la motivation de la révision qui se fait à chaque recensement décennal, et c'est le premier facteur, mais il doit être mis en équilibre avec d'autres considérations.

On tolère des marges de déviation assez larges en ce qui concerne le gouvernement fédéral; on parle normalement de plus ou moins 25 %, mais cela peut aller au-delà de cela lorsque les circonstances le justifient. Si l'on compare avec d'autres endroits dans le monde, comparativement à d'autres pays, on a une tolérance de dérogation par rapport à l'égalité numérique qui est assez élevée. Encore là, chaque commission doit exercer son jugement quant à la meilleure façon de tracer les circonscriptions après avoir entendu les interventions des populations dans les communautés et des députés de la Chambre des communes.

Le président : Je veux juste intervenir, si vous me le permettez. C'est rare que je le fais, mais le domaine du droit électoral est quelque chose que je connais un peu.

Have you thought about limiting the number of official agents to one candidate? They're all people who have the same official agent. The role of official agent, by definition, has a certain character... It has to be independent of the others, otherwise it can give an image of organization [Technical difficulties] and that can affect the democratic process. If you limited the number of agents to one candidate, maybe you could solve part of your problem without coming back to the issue of deposits.

Mr. Perrault: You're right, I think it could be part of a solution. I'm not sure it can be considered in the context of Bill C-65, which deals with the issue of signatures. There will be a discussion in Parliament about signatures. Do they have to be sole signatures —

The Chair: I was talking about financial officers. You may not even need to change the law.

Mr. Perrault: I need to change the law for that too. I agree with you. I'm looking for the best vehicle.

Senator Gignac: Bill C-65 was introduced in 2021 and received second reading in the House of Commons last June. It has not yet been passed in the House of Commons and will then go to the Senate. So we're not out of the woods yet.

Let's look at the probabilities of all this happening and Bill C-65 being passed before the next election: It may not be passed in time, based on what's happening in the other place. Will we be caught up in what happened in Toronto and yesterday in LaSalle-Émard, with metre-long ballots? You're saying there's nothing we can do about it, including our president's suggestion on an administrative or technical level, without changing the law? You must have some tools in your tool box. Could you tell us more?

Mr. Perrault: The Canada Elections Act is extremely prescriptive and must be interpreted in such a way as to encourage the exercise of the right to vote and to be a candidate. I've looked and I'll look again at what can be done. I think we need a legislative change.

That said, for those who have followed the activities of the Longest Ballot Committee, it's not clear whether they intend to maintain this activity in the context of a general election; they've done it mostly in the context of by-elections. They were active in the last general election, but with a much smaller ballot — we were talking about twenty candidates.

Senator Gignac: We encourage you to take a look at this.

Avez-vous pensé à limiter le nombre d'agents officiels à un seul candidat? Ce sont tous des gens qui ont le même agent officiel. Le rôle d'agent officiel, par définition, a un caractère quand même... Il doit être indépendant des autres, sinon cela peut donner une image d'organisation [Difficultés techniques] et cela peut atteindre le processus démocratique. Si vous limitiez le nombre d'agents à un candidat, peut-être que vous pourriez régler une partie de votre problème sans revenir sur la question des dépôts.

M. Perrault : Vous avez raison, je pense que c'est un élément de solution. Je ne suis pas certain que cet élément pourra être considéré dans le contexte du projet de loi C-65, qui traite de la question des signatures. On aura une discussion au Parlement sur les signatures. Est-ce que ce doit être des signatures uniques —

Le président : Je parlais des agents financiers. Vous n'avez peut-être même pas besoin de modifier la loi.

M. Perrault : J'ai besoin de modifier la loi pour cela aussi. Je suis d'accord avec vous. Je cherche le meilleur véhicule.

Le sénateur Gignac : Le projet de loi C-65 a été déposé en 2021 et il a fait l'objet d'une deuxième lecture à la Chambre des communes en juin dernier. Il n'est pas encore adopté à la Chambre des communes et il arrivera au Sénat ensuite. Nous ne sommes donc pas sortis de l'auberge.

Voyons les probabilités qu'on ait tout cela et que le projet de loi C-65 soit adopté avant les prochaines élections : il se pourrait que ce projet de loi ne soit pas adopté à temps, si l'on se fie à ce qui se passe à l'autre endroit. Est-ce qu'on sera pris comme ce qui est arrivé à Toronto et hier à LaSalle—Émard, avec des bulletins de vote longs d'un mètre? Vous dites qu'on n'y peut rien, y compris la suggestion de notre président au plan administratif ou technique sans faire un changement à la loi? Vous devez avoir des outils dans votre coffre à outils. Pourriez-vous nous en dire davantage?

M. Perrault : La Loi électorale du Canada est extrêmement prescriptive et doit être interprétée de manière à favoriser l'exercice du droit de vote et de la mise en candidature. J'ai regardé et je vais regarder encore ce qui peut être fait. Je pense qu'il faut un changement législatif.

Cela dit, pour ceux qui ont suivi les activités du comité du plus long bulletin de vote, ce n'est pas clair s'ils ont l'intention de maintenir cette activité dans le contexte d'une élection générale; ils l'ont fait surtout dans le contexte d'une élection partielle. Ils étaient actifs à la dernière élection générale, mais avec un bulletin beaucoup plus petit — on parlait d'une vingtaine de candidats.

Le sénateur Gignac : On vous incite à regarder cela.

We're going to switch gears. I'm going to go to Ms. Maynard, Information Commissioner of Canada. Thank you for being with us, and thank you to all the other witnesses.

I'd like you to tell us about your departmental results and performance indicators. I'd like to congratulate you on the fact that your turnaround times for concluding administrative investigations have improved significantly. Of all your targets, this is probably the one that has improved the most, but it's also virtually the only one, from what I see in your departmental results.

Can you talk to me about what's going on? Why is it more difficult with the other performance indicators? With what you're asking us to do in terms of increasing the budget, what are you going to target as a priority in the coming year?

Ms. Maynard: The work we've done to become more and more productive and efficient is on the investigation front. Once the file is assigned, we manage to improve our turnaround times. However, we don't have control over the number of complaints we receive each year, and I only have a certain number of investigators who can look into a certain number of files. What takes time is assigning the file to an investigator. The purpose of the request for additional funds is to have a team that can tackle our inventory, which is growing, unfortunately. We've managed to reduce it in the last two years, but I had a 10-year inventory when I was appointed commissioner. Now it's three years, plus a few files that are even older. My goal is to have a process that allows us to respond to requests that arrive in the year they are received. Right now, I have neither the financial resources nor the team to do that; we're barely managing to keep our heads above water with what's coming in, what's going out and a few more files.

Senator Gignac: I'm going to continue on departmental results, but I'm going to go to Mr. Dufresne, the Privacy Commissioner of Canada.

I'd like to congratulate you because one of your targets has been met, that is, the percentage of official recommendations has been applied by departments and agencies; that's good news. For the others, according to your latest departmental results and performance indicators, you're having trouble meeting certain targets. What is your priority for next year? Since you set the targets yourself, I'm curious to know what you're going to focus on.

Mr. Dufresne: We're still struggling; there are improvements being made, but we haven't hit the target yet, particularly on the issue of service standards for decisions involving complaints. This is an area where we have requested additional funding to deal with the backlog. We received additional funding, which

On va changer de registre. Je vais aller du côté de Mme Maynard, commissaire à l'information du Canada. Je vous remercie d'être parmi nous, ainsi que tous les autres témoins.

J'aimerais que vous nous parliez de vos résultats ministériels et de vos indicateurs de performance. Je tiens à vous féliciter pour le fait que vos délais de traitement pour conclure les enquêtes sur le plan administratif se sont beaucoup améliorés. Parmi toutes vos cibles, c'est probablement celle qui s'est améliorée le plus, mais c'est aussi pratiquement la seule, d'après ce que je vois dans vos résultats ministériels.

Pouvez-vous me parler de ce qui se passe? Pourquoi y a-t-il plus de difficulté avec les autres indicateurs de performance? Avec ce que vous nous demandez pour ce qui est de l'augmentation du budget, qu'allez-vous cibler comme priorité dans la prochaine année?

Mme Maynard : Le travail qu'on a fait pour devenir de plus en plus productif et efficace se fait sur le plan des enquêtes. Une fois que le dossier est assigné, on réussit à améliorer nos délais. Cependant, nous n'avons pas le contrôle sur le nombre de plaintes que nous recevons chaque année, et j'ai seulement un certain nombre d'enquêteurs qui peuvent se pencher sur un certain nombre de dossiers. Ce qui prend du temps, c'est d'assigner le dossier à un enquêteur. Le but de la demande de fonds supplémentaires est d'avoir une équipe qui pourra s'attaquer à notre inventaire qui grossit, malheureusement. On a réussi à le diminuer dans les deux dernières années, mais j'avais un inventaire qui s'étendait sur 10 ans quand j'ai été nommée commissaire. Il s'étend maintenant sur trois ans, en plus des quelques dossiers qui sont encore plus vieux. Mon but, c'est d'avoir un processus permettant de répondre aux demandes qui arrivent dans l'année où on les reçoit. Présentement, je n'ai ni les ressources financières ni l'équipe me permettant de faire ça; on réussit à peine à garder la tête au-dessus de l'eau, soit ce qui rentre, ce qui sort et quelques dossiers de plus.

Le sénateur Gignac : Je vais continuer sur les résultats ministériels, mais je vais aller du côté de M. Dufresne, commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

Je tiens à vous féliciter parce que l'une de vos cibles a été atteinte, c'est-à-dire que le pourcentage des recommandations officielles a été appliqué par les ministères et les organismes; voilà une bonne nouvelle. Pour les autres, selon vos derniers résultats ministériels et vos indicateurs de performance, vous avez de la difficulté à atteindre certaines cibles. Quelle est votre priorité pour la prochaine année? Puisque vous établissez les cibles vous-même, je suis curieux de savoir sur quoi vous allez mettre l'accent.

M. Dufresne : On a encore de la difficulté; il y a des améliorations qui se font, mais on n'a pas encore atteint la cible, notamment sur la question des normes de service pour les décisions dans le contexte des plaintes. C'est un élément pour lequel nous avons demandé des fonds supplémentaires pour faire

enabled us to close the gap. It's a challenge; the number of complaints is increasing and the complexity of complaints is significant, whether in the public or private sector. We also received additional funding for the issue of privacy breaches, so impermissible disclosures, and for our ability to advise on those issues and do those investigations.

When I talked about my three strategic priorities, I said that the first was to maximize the effectiveness of protection and promotion. That means we look at our internal processes, we look at how we're structured, we look at our partnerships with the provinces and internationally, but I'd like to see an improvement in terms of the time spent handling complaints over the next few years.

Senator Gignac: Thank you.

[*English*]

Senator Smith: Ms. Maynard, I wanted to follow up and ask you: How many complaints does your office receive annually with respect to access to information? How has this trend progressed over the last few years? How does your office work to tackle them?

I know we have received a graphic, but there wasn't a lot of explanation in the graphic except arrows going here and there. For an old athlete, hit in the head too many times, it's sometimes hard to understand. Could you give us some background on that?

Ms. Maynard: On average our office receives around 3,600 cases per year, but in the last three years, with COVID having an impact, and also because of one institution — Immigration, Refugees and Citizenship Canada — received over 200,000 requests per year. They received over 150,000 requests a year from people asking for an update on their cases. We had to do a systemic investigation because in that year my office received a total of 8,000 complaints.

It's not manageable, and because we don't have, as I said earlier, control over what we are receiving, that amount was overwhelming. The year after, it was over 7,000. After that, it went down because we did a systemic investigation, and we were able to provide Immigration, Refugees and Citizenship Canada, or IRCC, with solutions to reduce the number of complaints. Unfortunately, what we have seen this last year is that the number of requests has not reduced, and IRCC's backlog is increasing as well.

All this to say, now the numbers have gone down, and we are able to close over 4,000 cases a year, but we still have a backlog of files that are in —

face à cet arriéré. On a reçu des fonds supplémentaires, ce qui nous a permis de réduire l'écart. C'est un défi; le nombre de plaintes augmente et la complexité des plaintes est importante, que ce soit pour le secteur public ou le secteur privé. On a aussi obtenu des fonds supplémentaires pour la question des atteintes à la vie privée, donc les divulgations non permises, et pour notre capacité à donner des avis sur ces questions-là et à faire ces enquêtes.

Quand j'ai parlé de mes trois priorités stratégiques, j'ai dit que la première était de maximiser l'efficacité de la protection et la promotion. Cela veut dire que l'on regarde nos processus internes, on regarde comment on est structuré, on vérifie nos partenariats avec les provinces et à l'échelle internationale, mais j'aimerais voir une amélioration pour ce qui est du temps consacré au traitement des plaintes dans les prochaines années.

Le sénateur Gignac : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Smith : Madame Maynard, je voudrais poursuivre sur ce sujet et vous demander combien de plaintes votre commissariat reçoit chaque année en lien avec l'accès à l'information. Comment cette tendance a-t-elle progressé ces dernières années? Que fait votre commissariat pour les régler?

Je sais que nous avons reçu un graphique, mais il ne contient pas beaucoup d'explication, à l'exception des flèches qui vont par ici et par là. Pour un ancien athlète qui a reçu de nombreux coups sur la tête, c'est parfois difficile à comprendre. Pouvez-vous nous donner un peu de contexte sur tout cela?

Mme Maynard : Le commissariat reçoit en moyenne environ 3 600 dossiers par an, mais, ces trois dernières années, en raison des répercussions de la COVID et également parce qu'une institution — Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada — a reçu plus de 200 000 demandes par an... Ils ont reçu plus de 150 000 demandes par an provenant de personnes qui voulaient une mise à jour concernant leur dossier. Nous avons dû mener une enquête systémique, car cette année-là, le commissariat a reçu un total de 8 000 plaintes.

Ce n'est pas gérable, et, comme je l'ai dit tout à l'heure, comme nous n'avons aucun contrôle sur ce que nous recevons, ce volume est écrasant. L'année d'après, nous avons reçu plus de 7 000 plaintes. Après cela, le nombre de plaintes a diminué parce que nous avons mené une enquête systémique, et nous avons pu fournir à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, des solutions pour réduire le nombre de plaintes. Malheureusement, nous avons constaté l'année dernière que le nombre de demandes n'a pas diminué, et que l'arriéré d'IRCC est également en hausse.

Tout cela pour dire que, aujourd'hui, le nombre a diminué, et nous pouvons régler plus de 4 000 dossiers par an, mais nous avons toujours un arriéré de dossiers qui sont...

Senator Smith: What is your annual —

Ms. Maynard: I have about 65 investigators that do full-time investigations. Ninety-nine people are working on investigations. That includes legal services and anything that we are providing as guidance on the website. I have about 25 people working in internal services because we have the same responsibilities as any other department in terms of reporting, financial, human resources and information technology, or IT. Everything is done by this small group.

Senator Smith: Is it fair to assume that you're looking for more money like some of the other departments? If so, what is the best way of approaching this subject, because it's obviously a sensitive subject within the civil service?

Ms. Maynard: As I said in my opening remarks, I am now facing a deficit because we haven't received the amount that we should have received to cover the collective agreement increases. But that's just one tip of the iceberg. To be able to do more investigations we need more employees, but my focus right now is to get a sufficient amount to pay the people that we hired to do the work that we have been given to do in my mandate.

Senator Smith: What impact is that going to have on your productivity?

Ms. Maynard: If I cannot receive this amount to cover about six people — and for big departments, this is peanuts, you know? For us, it's a huge impact. It could be around 600 cases that won't be investigated this year because of this lack of finances.

Senator Smith: Do you feel you have the people who are adequately trained to be able to handle this potential volume if you get additional funding?

Ms. Maynard: We are very lucky. We have amazing directors and team leaders that are training our people. Even during COVID, we were able to be completely productive. We didn't stop investigating. And so now, yes, we do have the people to do the job. I just don't want to have to cut anybody.

Senator Smith: One of the ideas and questions that came up regarding access-to-information requests is over redactions. You have noted in the committee and other places that there is a fear of sharing too much information and that this culture must change. What type of conversations is your office having with department heads as well as the government to ensure this culture of over redacting is changed?

Le sénateur Smith : Quel est votre nombre annuel...

Mme Maynard : J'ai environ 65 enquêteurs qui mènent des enquêtes à temps plein. Quatre-vingt-dix-neuf personnes travaillent sur des enquêtes. Cela comprend les services juridiques et tout ce que nous fournissons comme conseils sur le site Web. Environ 25 personnes travaillent dans les services internes, car nous avons les mêmes responsabilités que n'importe quel ministère au chapitre des rapports, des finances, des ressources humaines et de la technologie de l'information. Ce petit groupe s'occupe de tout.

Le sénateur Smith : Est-il raisonnable de supposer que vous voulez plus d'argent, comme les autres ministères? Si c'est le cas, quelle est la meilleure manière d'aborder ce sujet, parce que c'est évidemment un sujet délicat dans la fonction publique?

Mme Maynard : Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, je fais face en ce moment à un déficit, car nous n'avons pas reçu le montant que nous aurions dû recevoir pour couvrir les augmentations négociées avec la convention collective. Mais ce n'est que la pointe de l'iceberg. Pour mener plus d'enquêtes, nous avons besoin de plus d'employés, mais je cherche aujourd'hui à obtenir un montant suffisant pour payer les gens que nous avons embauchés pour faire le travail qui nous a été confié dans le cadre de mon mandat.

Le sénateur Smith : Quelles répercussions cela aura-t-il sur votre productivité?

Mme Maynard : Si je ne peux pas recevoir ce montant pour environ six personnes... et pour les grands ministères, c'est trois fois rien, vous savez? Pour nous, cela a d'énormes conséquences. Cela pourrait vouloir dire qu'environ 600 cas ne feront pas l'objet d'une enquête, cette année, en raison de ce manque de moyens financiers.

Le sénateur Smith : Actuellement, croyez-vous que votre effectif est bien formé et pourra gérer ce volume potentiel si vous obtenez davantage de financement?

Mme Maynard : Nous sommes très chanceux. Nous avons des directeurs et des chefs d'équipe formidables qui forment nos employés. Même durant la COVID, nous avons pu être productifs à 100 %. Nous n'avons pas cessé d'enquêter. Donc, maintenant, oui, nous avons les gens qu'il faut pour faire le travail. Je ne veux pas être obligée de licencier qui que ce soit, c'est tout.

Le sénateur Smith : Parmi les idées et les questions qui ont été soulevées au sujet des demandes d'accès à l'information, il y a le caviardage. Vous avez souligné devant notre comité et ailleurs que l'on craint de partager trop d'informations et que cette culture doit changer. Quel genre de conversation votre bureau a-t-il avec les responsables des ministères et le gouvernement pour s'assurer de changer cette culture de caviardage excessif?

Ms. Maynard: I meet with institutions often. I meet with the units that are responsible for responding to access requests twice a year. My office is meeting every institution every two weeks to talk about their backlog or complaints and how we can help.

What we're seeing is that the system is overwhelmed. The units are not properly resourced. The management of information in the government is really bad. So when you're looking for one document, you may go through electronic documents, millions of pages, to find what you're really looking for. There are a lot of things that need to be done, and we provide them with a list of lessons learned and best practices from other institutions.

Definitely, we need more tools. We need more resources provided to these teams.

Senator Smith: What is the impact on the morale of your group?

Ms. Maynard: We are never going to lack work, so I can tell you that — people are happy to — we are doing something for democracy. The role that we have is really important, and my team knows that.

Senator Smith: Thank you very much.

Senator Pate: Thank you to all of the witnesses. My question is for Ms. Solloway. Last year, when you appeared before the Senate in connection with your appointment, I had the opportunity to ask you about the findings made by your predecessor in 2020, characterizing Correctional Service Canada's failure to address harassment by a group of prison staff as part of a systemic problem that amounted to gross mismanagement.

I noticed in your case report of March 2024, there are a number of examples again. In fact, I visited the area where that gross mismanagement complaint originated from and they are still having issues around water quality for prisoners, which is horrendous when you consider the findings you made.

Also, when we were doing the Human Rights Committee report, we found that throughout our investigation and our review of the human rights of federally sentenced persons, in every location, staff wanted to meet in camera to provide information and whistle-blower types of information about what was happening.

I'm very concerned about how you anticipate ensuring the remediation of these repeated issues of gross mismanagement within CSC, in particular the culture of racism, misogyny and

Mme Maynard : Je rencontre souvent les institutions. Je rencontre deux fois par année les unités chargées de répondre aux demandes d'accès à l'information. Mon bureau rencontre toutes les institutions aux deux semaines pour parler de l'arriéré ou des plaintes et de la façon dont nous pouvons aider.

Ce que nous voyons, c'est que le système est surchargé. Les unités n'ont pas suffisamment de ressources. La gestion de l'information au sein du gouvernement est très mauvaise. Donc, lorsque vous cherchez un document, vous devrez peut-être consulter des documents électroniques, des millions de pages, pour trouver ce que vous cherchez vraiment. Il y a beaucoup de choses à faire, et nous leur fournissons une liste des leçons apprises et des pratiques exemplaires d'autres institutions.

Il est évident que nous avons besoin de plus d'outils. Il faut fournir davantage de ressources à ces équipes.

Le sénateur Smith : Quelle est l'incidence sur le moral de votre groupe?

Mme Maynard : On ne manquera jamais de travail, donc je peux vous dire que... les gens sont heureux de... nous faisons quelque chose pour la démocratie. Notre rôle est très important et mon équipe le sait.

Le sénateur Smith : Merci beaucoup.

La sénatrice Pate : Merci à tous les témoins. Ma question s'adresse à Mme Solloway. L'année dernière, lorsque vous avez comparu devant le Sénat au sujet de votre nomination, j'ai eu l'occasion de vous poser des questions au sujet des conclusions formulées par votre prédécesseur en 2020, selon qui le fait que le Service correctionnel Canada n'avait pas réglé le problème de harcèlement par des membres du personnel carcéral faisait partie d'un problème systémique correspondant à un cas grave de mauvaise gestion.

J'ai remarqué dans votre rapport de cas de mars 2024 qu'il y a, encore une fois, un certain nombre d'exemples. En fait, j'ai visité la région d'où provenait la plainte sur un cas grave de mauvaise gestion, et j'ai vu que la qualité de l'eau des détenus posait toujours problème, ce qui est terrible compte tenu des conclusions que vous avez formulées.

Aussi, lorsque nous avons rédigé le rapport du Comité des droits de la personne, nous avons constaté, tout au long de notre enquête et de notre examen des droits de la personne des détenus sous responsabilité fédérale, que partout, le personnel voulait faire des rencontres à huis clos pour fournir de l'information et lancer l'alarme au sujet de ce qui se passait.

Je suis très curieuse de savoir ce que vous prévoyez faire pour corriger ces problèmes constants de cas graves de mauvaise gestion au sein du SCC, surtout en ce qui concerne la culture du

abuses of power within CSC and other departments, and how you're looking at addressing those.

Ms. Solloway: Thank you for your question, senator. What we do is receive disclosures of wrongdoings. We analyze them for admissibility to ensure that they meet the criteria established by the Public Servants Disclosure Protection Act, or PSDPA. When it fits within our mandate, we investigate, issue a case report and present it to Parliament. So that is really the extent of our mandate. We are dependent upon receiving complaints. At this point and time, the only circumstance under which we can self-initiate is when something is uncovered during the course of an existing investigation. We don't have the mandate to just simply initiate an investigation other than in that specific context.

So the only thing — or what we can do in the context of our act is to investigate these allegations of wrongdoing and bring them to light through a case report to Parliament. That is our role at the present time, and that is what we're doing.

Senator Pate: Given these findings of gross mismanagement and of harassment within, for instance, Correctional Service Canada, what steps are you taking to ensure whistle-blowers have protection from reprisals? We heard that although the protection is supposed to exist, in fact, the reprisals continue.

Ms. Solloway: It's troubling, to say the least. What we do is when we are made aware — when somebody files a complaint of reprisals under the terms or under the circumstances prescribed by the act, we investigate. We move to investigate with a very low threshold when it comes to reprisals. In fact, I don't have the breakdown with me, but our investigations of reprisal complaints have increased over the last year, but regrettably, I don't have those statistics with me. I am happy to provide them. We do have them. I just don't have them with me.

Senator Pate: That would be great.

Ms. Solloway: Happy to do that.

Again, we are dependent on receiving a complaint. It is not something that we self-initiate. As long as we receive a complaint, we can initiate an investigation.

Senator Pate: I also have a question for Mr. Perrault as the Chief Electoral Officer. We have seen since the 2015 federal election that the rate of prisoner voters has reduced. I'm sure you're aware of the allegations of a number of incidents where there have been lockdowns and other methods to prevent prisoners from voting. I'm curious as to what you're seeing in

racisme, de la misogynie et de l'abus de pouvoir au sein du SCC et d'autres ministères, et comment vous prévoyez régler ces problèmes.

Mme Solloway : Merci de votre question, sénatrice. Notre travail est de recevoir les dénonciations d'actes répréhensibles. Nous les analysons pour savoir si elles sont recevables et si elles respectent les critères établis par la Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles, la LPFDAR. Lorsqu'une dénonciation respecte notre mandat, nous enquêtons, produisons un rapport de cas et le présentons au Parlement. C'est vraiment toute l'étendue de notre mandat. Tout dépend des plaintes que nous recevons. Présentement, la seule situation où nous pouvons ouvrir nous-mêmes une enquête, c'est lorsque nous découvrons quelque chose au cours d'une enquête existante. Notre mandat ne nous permet pas de simplement ouvrir une enquête, sauf dans ce contexte précis.

Donc, la seule chose... ou ce que nous pouvons faire dans le contexte de notre loi, c'est enquêter sur ces allégations d'actes répréhensibles et faire la lumière sur cela au moyen d'un rapport de cas au Parlement. C'est notre rôle présentement, et c'est ce que nous faisons.

La sénatrice Pate : Compte tenu de ces conclusions de cas graves de mauvaise gestion et de harcèlement au sein du Service correctionnel Canada, par exemple, quelles mesures prenez-vous pour vous assurer que les dénonciateurs sont protégés de toutes représailles? Nous avons entendu dire que, même si la protection est censée exister, en fait, les représailles continuent.

Mme Solloway : C'est troublant, c'est le moins que l'on puisse dire. Voici ce que nous faisons. Lorsque nous sommes mis au courant — lorsque quelqu'un dépose une plainte pour représailles dans les circonstances prévues dans la loi, nous enquêtons. Lorsqu'il est question de représailles, le seuil pour ouvrir une enquête est très bas. En fait, je n'ai pas les détails sous les yeux, mais le nombre des enquêtes sur des plaintes pour représailles a augmenté au cours de la dernière année; malheureusement, je n'ai pas ces statistiques en main. Je me ferai un plaisir de vous les fournir. Nous les avons, mais je ne les ai pas ici.

La sénatrice Pate : Ce serait parfait.

Mme Solloway : Très bien, c'est ce que je ferai.

Encore une fois, nous répondons aux plaintes que nous recevons. Nous ne pouvons pas nous-mêmes ouvrir une enquête. Si nous recevons une plainte, nous pouvons ouvrir une enquête.

La sénatrice Pate : J'ai aussi une question pour M. Perrault, le directeur général des élections. Depuis les élections de 2015, nous avons vu que le taux d'électeurs dans la population carcérale a diminué. Je suis sûre que vous êtes au courant des allégations concernant un certain nombre d'incidents où on s'est servi du confinement et d'autres méthodes pour empêcher les

terms of that. Also, if you can speak to how you have investigated the decrease in voter turnout in prisons and what measures you're taking to ensure that folks inside can exercise their voting rights.

Mr. Perrault: Thank you for the question. We do work with Correctional Service Canada's staff to administer the vote in institutions. Certainly, in the context of the pandemic, there have been situations that were more difficult to deal with in those circumstances. I would be happy to write to this committee and expand more on that. I don't have the answer here with me in terms of the rate and measures that are being done to address that.

Senator Pate: That would be great. Thank you. In particular, an issue has been raised by the correctional investigator and the Standing Senate Committee on Human Rights about the concerns that pandemic measures have been used to continue to restrict prisoner access to issues. If you could address that as well, that would be great.

Mr. Perrault: Thank you.

[*Translation*]

Senator Dalphond: Thank you to all these representatives of organizations, who have important roles to play. My questions are for Ms. Solloway, whom I had the pleasure of meeting, along with her team, in April or May. They concern your budget and your performance indicators, to use my colleague's expression.

I understand that your budget, more or less consistently, has oscillated for years between \$5.8 million and \$5.9 million; this year, it's up to \$6 million. This increase is essentially due to inflation — you may even be below the inflation threshold. Are we reaching a critical point? On your website, the first message that appears indicates, in other words, that you won't be able to process files quickly, because you have too many files and you lack resources.

Are you having discussions with the Treasury Board Secretariat to increase your budget?

Ms. Solloway: Thank you for your question. Yes, indeed, we submitted a fairly substantial off-cycle budget request, given that we haven't had a budget increase since 2017. We received just under a million dollars for this fiscal year.

détenus de voter. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. J'aimerais aussi savoir comment s'est déroulée votre enquête sur la baisse du taux d'électeurs au sein de la population carcérale et quelles mesures vous prenez pour vous assurer que les détenus puissent exercer leur droit de vote.

M. Perrault : Merci de la question. Nous travaillons effectivement avec le personnel du Service correctionnel du Canada pour administrer le vote dans les institutions. Il est évident que, dans le contexte de la pandémie, il y a eu des situations plus difficiles à gérer dans les circonstances. Je me ferai un plaisir de fournir une réponse écrite au comité pour vous fournir plus de détails. Je n'ai pas ici de réponse en ce qui concerne les taux et les mesures qui sont prises pour régler le problème.

La sénatrice Pate : Ce serait très apprécié. Merci. L'enquêteur correctionnel et le Comité sénatorial permanent des droits de la personne ont soulevé un enjeu précis, à savoir une préoccupation quant au fait que l'on a continué à appliquer les mesures prises durant la pandémie pour restreindre l'accès des détenus à certains enjeux. Si vous pouviez répondre à cela aussi, ce serait génial.

M. Perrault : Merci.

[*Français*]

Le sénateur Dalphond : Merci à tous ces représentants d'organismes, qui ont des fonctions importantes. Mes questions s'adresseront à Mme Solloway, que j'ai eu le plaisir de rencontrer, de même que son équipe, en avril ou en mai. Elles concernent votre budget et vos indicateurs de performance, pour reprendre l'expression de mon collègue.

Je crois comprendre que votre budget, de façon à peu près constante, oscille depuis des années entre 5,8 millions et 5,9 millions de dollars; cette année, il atteint 6 millions de dollars. Cette augmentation est essentiellement attribuable à l'inflation — vous êtes peut-être même sous le seuil de l'inflation. Arrive-t-on à un point critique? Sur votre site Web, le premier message qui apparaît indique, en d'autres mots, que vous ne serez pas en mesure de traiter rapidement les dossiers, parce que vous avez trop de dossiers et que vous manquez de ressources.

Êtes-vous en discussion avec le Secrétariat du Conseil du Trésor pour augmenter votre budget?

Mme Solloway : Merci de votre question. Oui, effectivement, nous avons soumis une demande de budget hors cycle assez substantielle, compte tenu du fait que nous n'avons pas eu d'augmentation budgétaire depuis 2017. Nous avons reçu un peu moins d'un million de dollars pour cette année fiscale.

Despite inflation and the need to renew our technology systems, we experienced a rather sudden increase in the number of files to be processed. In August last year, we received 61 submissions, whereas in August this year, we received 140. The number of files to be processed has really increased unexpectedly, and we do need help.

With your permission, I'll give you another statistic. I believe the pie charts appear in your briefing materials. You can see that in April 2024, so just a few months ago, around 26% of our files had a turnaround time of over 90 days. However, in September, so right now, 85% of our files have been backlogged for more than 90 days.

Obviously, despite these increases and the risks I decided to take with the budget, I cut everything I could just to add a few analysts and investigators. However, the situation can't last, because I'm really taking a risk with the budget. Even with these efforts, the caseload and backlog are building up.

This is truly a crisis. We're reaching a situation where we won't be able to fulfill our mandate. One wonders whether investigations that have to wait two, three or four years because of a lack of resources will have an impact or not. Some evidence may not be found. The impact on individuals may continue throughout these three or four years. I think it's safe to say that we won't be able to continue to fulfil our mandate.

Senator Dalphond: The number of whistle-blowers has grown exponentially over the past two or three years. It has practically tripled in the space of two years. Isn't there a danger of sending the wrong message? Filing a complaint is risky. In particular, you could be reprimanded.

Ms. Solloway: Yes.

Senator Dalphond: Is it worth filing a complaint if it's only dealt with two or three years later?

Ms. Solloway: I completely agree that this question will be asked and that it is likely to increase the despair these people feel. If the person has reached the point where they need to file a complaint, many things have already happened and they are often already in distress. I'm talking about cases that fall within our mandate, not other complaints.

Yes, it's true that this will damage working life and the sense of community in the public sector.

[English]

Senator Loffreda: My question is for the Privacy Commissioner of Canada.

Malgré l'inflation et la nécessité de renouveler nos systèmes de technologie, nous avons connu une augmentation assez subite du nombre de dossiers à traiter. Au mois d'août de l'an dernier, nous avons reçu 61 soumissions, alors qu'en août de cette année, nous en avons reçu 140. Le nombre de dossiers à traiter a vraiment augmenté de manière imprévue et nous avons effectivement besoin d'aide.

Avec votre permission, je vais vous donner une autre statistique. Je crois que les diagrammes circulaires apparaissent dans vos documents d'information. On voit qu'en avril 2024, donc il n'y a que quelques mois, environ 26 % de nos dossiers avaient un délai de traitement de plus de 90 jours. Cependant, au mois de septembre, donc en ce moment, 85 % de nos dossiers sont en attente de traitement depuis plus de 90 jours.

De toute évidence, malgré ces augmentations et les risques que j'ai décidé de prendre avec le budget, j'ai coupé tout ce que je pouvais juste pour ajouter quelques analystes et enquêteurs. Toutefois, la situation ne peut pas durer, parce que je prends vraiment un risque avec le budget. Même avec ces efforts, le nombre de dossiers et l'arriéré sont en train de s'accumuler.

C'est véritablement une crise. Nous arrivons à une situation où on ne pourra pas remplir notre mandat. On peut se demander si les enquêtes qui doivent attendre deux, trois ou quatre ans, faute de ressources, auront un impact ou non. On ne trouvera peut-être pas certains éléments de preuve. L'impact sur les individus se poursuivra peut-être tout au long de ces trois ou quatre années. Je crois pouvoir affirmer que nous ne serons pas en mesure de continuer à remplir notre mandat.

Le sénateur Dalphond : Le nombre de divulgateurs a connu une croissance exponentielle depuis deux ou trois ans. Il a pratiquement triplé en l'espace de deux ans. N'y a-t-il pas un danger que l'on envoie le mauvais message à ceux-ci? Déposer une plainte est risqué. On s'expose notamment à des réprimandes.

Mme Solloway : Oui.

Le sénateur Dalphond : Vaut-il la peine de déposer une plainte si elle n'est traitée que deux ou trois ans plus tard?

Mme Solloway : Je suis tout à fait d'accord pour dire qu'on se posera cette question et que cela risque d'augmenter le désespoir que ressentent ces personnes. Si la personne est arrivée au point où elle doit déposer une plainte, plusieurs choses se sont déjà passées et elle est souvent déjà en détresse. Je parle de cas qui tombent sous notre mandat, et non des autres plaintes.

Oui, il est vrai que cela va nuire à la vie au travail et au sens de la communauté dans le secteur public.

[Traduction]

Le sénateur Loffreda : Ma question s'adresse au commissaire à la protection de la vie privée du Canada.

Welcome to our committee. You did state that protecting privacy is a challenge and a fundamental right; it definitely is. Privacy rights are becoming increasingly more important. Too often we hear about data breaches, identity theft, and rightfully so Canadians are worried about how their personal data is stored, protected and used.

I noted in your departmental plan that Canadians are worried that businesses and the federal government don't adequately respect the privacy rights. In 2023-24, only 39% of Canadians felt businesses did a good job at respecting their privacy rights, while only 58% felt the same about the federal government. Those numbers are concerning.

In the growing digital economy that we are in right now, what can your office do to help build greater trust? I mean, trust is the currency of every relationship, and trust in our governments and corporations and make sure Canadians are confident that their privacy rights are being respected.

Mr. Dufresne: Thank you for the question. Indeed, we are using all of our tools to do this. We have the tools of promotion, communication efforts, and promotion of important court decisions like the *Facebook* decision that came out last week. This allowed us to highlight some of the expectations in terms of meaningful consent, as well as key messages to organizations about their privacy policies and how they have to be better so that Canadians can understand what they are being asked to consent to, and what are the impacts of this information being collected, transmitted and used.

We are doing a lot of work with Canadians directly, government departments, and with organizations. We are issuing guidance on key issues like artificial intelligence, privacy of employees and so on. The promotion efforts are there; they are going to continue.

In terms of our compliance work, we are focusing some of our investigations. I'm fortunate to have the authority to initiate investigations. We have done that in the context of TikTok. We have done that in the context of OpenAI. We have investigations dealing with important privacy breaches. You have mentioned the security of information. We are looking into Ticketmaster, privacy breaches within the federal government in terms of the moving services organizations, and on the terms of genetic information. So we have these major investigations that will bring guidance and clarity to Canadians.

At the moment what we lack is we do not have order-making powers. So we are making recommendations and then we are hoping that organizations are going to comply with that. That is

Bienvenue devant notre comité. Vous avez effectivement déclaré que la protection de la vie privée est un enjeu et un droit fondamental; c'est tout à fait vrai. Les droits à la vie privée sont de plus en plus importants. Nous entendons trop souvent parler de fuites de données, de vols d'identité, et les Canadiens ont raison d'être inquiets quant à la façon dont leurs données personnelles sont stockées, protégées et utilisées.

J'ai remarqué dans votre plan ministériel que les Canadiens se demandent si les entreprises et le gouvernement fédéral respectent adéquatement les droits à la vie privée. En 2023-2024, seulement 39 % des Canadiens jugeaient que les entreprises faisaient du bon travail pour ce qui est de respecter leurs droits à la vie privée, et seulement 58 % étaient de cet avis au sujet du gouvernement fédéral. Ces chiffres sont préoccupants.

Dans le contexte actuel, où l'économie numérique est en croissance, que peut faire votre bureau pour aider à bâtir une plus grande confiance? Après tout, toute relation se bâtit sur la confiance, et il faut que nos gouvernements et nos entreprises inspirent confiance et que les Canadiens soient certains que leurs droits à la vie privée sont respectés.

M. Dufresne : Merci de la question. En effet, nous utilisons tous nos outils pour y arriver. Nous avons des outils pour la promotion, les efforts de communication et la promotion des importantes décisions du tribunal, comme la décision *Facebook* rendue la semaine dernière. Cela nous a permis de mettre en relief certaines attentes relatives au consentement éclairé et de faire passer aux organisations des messages clés au sujet de leurs politiques de protection de la vie privée et du fait qu'elles doivent s'améliorer afin que les Canadiens puissent comprendre à quoi on leur demande de consentir et quelles sont les conséquences de la collecte, de la transmission et de l'utilisation de cette information.

Nous travaillons beaucoup et directement avec les Canadiens, avec les ministères et avec les organisations. Nous établissons des lignes directrices sur des enjeux clés comme l'intelligence artificielle, la vie privée des employés, et ainsi de suite. Nous faisons des efforts pour faire la promotion; et ils continueront.

En ce qui concerne notre travail lié à la conformité, nous faisons certaines enquêtes ciblées. J'ai la chance de pouvoir ouvrir des enquêtes. C'est ce que nous avons fait pour TikTok. C'est ce que nous avons fait pour OpenAI. Certaines de nos enquêtes concernent d'importantes atteintes à la vie privée. Vous avez mentionné la sécurité de l'information. Nous nous penchons sur Ticketmaster, sur des atteintes à la vie privée au sein du gouvernement fédéral ayant trait à des services de déménagement et sur l'information génétique. Donc, nous avons ces enquêtes importantes en cours qui offriront une orientation et de la clarté aux Canadiens.

Présentement, nous n'avons pas de pouvoirs exécutaires. Donc, nous formulons des recommandations, puis nous espérons que les organisations les suivront. C'est pourquoi le projet de

why Bill C-27 which is currently before Parliament and would provide my office with order-making power is important. That is a gap that we need to be correcting.

In terms of Canadians' trust that their information is protected, this is an area where privacy law was, in many ways, visionary, because 20 years ago in private-sector privacy laws in Canada, the principle of safeguarding information was hugely important, and it is very relevant in the context of cybersecurity breach. This needs to be brought forward.

There need to be obligations, for instance, on the federal government to provide bridge notification to my office. Currently in the Privacy Act, that is not a mandatory legal obligation. It is from a Treasury Board policy. We need this to be in the law. I have made recommendations to Parliament that for the private sector — although there is a legal obligation there — it should be more timely. We should get those notifications earlier. It's important that we be made aware because then we can provide advice. We can help the organizations and make them better. We are looking at partnerships. We signed a Memorandum of Understanding, or MOU, with the Federal Communications Commission, two weeks ago. Cybersecurity is going to be part of that. We can exchange information and best practices. The Canadian Centre for Cyber Security is another organization we can work with. This certainly touches the issue of privacy, but it goes beyond that.

Lastly, with regard to privacy impact assessments, I have been making recommendations since my arrival as privacy commissioner. This needs to be a legal obligation when departments are developing new tools. There is much work that needs to be done. We are continuing to do it, and we are going to be using all the tools at our disposal.

Senator Loffreda: Thank you for that answer. I think it is important to communicate our success stories so that Canadians will feel confident and will know that our privacy is being protected. In the second round, if I get an opportunity, I will discuss the main risks we are faced with in protecting that privacy and how we can further enhance Canadians' trust that we are mitigating those risks. Thank you.

Senator MacAdam: My question is for Ms. Maynard. In your opening comments, you mentioned that your funding model differs from other independent agents of Parliament. You specifically mentioned that you need to submit your budget to the Minister of Justice. Could you provide a brief overview of your funding model and some comments on why your budget

loi C-27, actuellement à l'étude au Parlement et qui conférerait à mon bureau un pouvoir exécutoire, est si important. Il y a une lacune qu'il faut combler.

En ce qui concerne la question de savoir si les Canadiens estiment que leurs renseignements sont protégés, c'est un aspect où la loi sur la vie privée était, à plusieurs égards, visionnaire, parce que, il y a 20 ans, dans les lois sur la protection de la vie privée s'appliquant au secteur privé au Canada, le principe de protection de l'information était de la plus haute importance, et il est très pertinent dans le contexte des atteintes à la cybersécurité. Il faut mettre le sujet en lumière.

Le gouvernement fédéral doit avoir l'obligation, par exemple, de fournir les informations manquantes à mon bureau. Actuellement, la Loi sur la protection des renseignements personnels ne l'oblige pas. C'est une politique du Conseil du Trésor. Ça doit être une loi. J'ai présenté des recommandations au Parlement : pour le secteur privé — même s'il y a une obligation légale à cet égard —, cela devrait se faire plus rapidement. Nous devrions être avisés plus tôt. C'est important de nous mettre au courant parce que nous pouvons alors donner des conseils. Nous pouvons aider les organisations et les améliorer. Nous voulons tisser des partenariats. Nous avons signé un protocole d'entente avec la Commission fédérale des communications il y a deux semaines. La cybersécurité fera partie de cela. Nous pouvons échanger des informations et des pratiques exemplaires. Nous pouvons aussi travailler avec le Centre canadien sur la cybersécurité. Cela concerne certainement la question de la vie privée, mais c'est bien plus que cela.

Enfin, en ce qui concerne les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée, je formule des recommandations depuis mon arrivée au Commissariat à la protection de la vie privée. Cela doit être une obligation légale quand les ministères élaborent de nouveaux outils. Il y a vraiment beaucoup de travail à faire. Nous continuons de le faire, et nous continuons de nous servir de tous les outils que nous avons sous la main.

Le sénateur Loffreda : Merci de la réponse. Je crois qu'il est important de faire connaître nos histoires de réussite afin que les Canadiens se sentent confiants et sachent que leur vie privée est protégée. Au cours de la deuxième série de questions, si j'en ai l'occasion, je vais parler des principaux risques auxquels nous sommes exposés en ce qui concerne la vie privée et de la façon dont nous pouvons convaincre les Canadiens que nous atténuons ces risques. Merci.

La sénatrice MacAdam : Ma question s'adresse à Mme Maynard. Dans votre déclaration liminaire, vous avez dit que votre modèle de financement différait de celui des autres agents indépendants du Parlement. Vous avez précisé que vous deviez présenter votre budget au ministre de la Justice. Pourriez-vous nous donner un bref aperçu de votre modèle de

lacks the level of independence that the other agents of Parliament have?

Ms. Maynard: Currently, out of eight agents of Parliament, there are three that have an independent mechanism to get their funding. Two are with us, and the Parliamentary Budget Officer, or PBO, also has his own mechanism to get finance. For us, we are treated like any other department. We must provide our request through a minister, even though we don't report to ministers. My minister is the Minister of Justice. I'm under his portfolio in terms of finances. I must provide him with a request, and if he chooses to support it, he sends it to the Finance Minister and the Treasury Board after. There is a long process, and three different departments have to support a request from our offices when we ask for extra money.

To me, that is contrary to the word "independent." When we investigate complaints received against these departments, we have the same obligations. I issue orders against these departments, so it makes you wonder. Right now, I'm also in court to defend some of these orders or to enforce the implementation of and compliance with some of these orders. You wonder, how am I supposed to pay for these activities if I don't have the additional resources I need?

Senator MacAdam: Is there any connection between the need to modernize your act? You cited hearings at the House of Commons Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics that you would like to see some amendments to the act.

Ms. Maynard: There was an amendment in 2019 which provided me with order-making power, which was an amazing authority with regard to amendments to the act. But none of the other dispositions were reviewed, and the promise to review them in 2020 didn't happen. Now we are hoping that in 2025 the act will be reopened for legislative review. Having an independent mechanism inserted into the act would definitely be a good amendment among other things that need to be modernized.

Senator MacAdam: As a former auditor general, I really appreciate the significance of this issue you raise; so important as an independent agent of Parliament, but yet you don't have independent funding. It rings clear for me. I sympathize with your issue for sure. In your 2024-25 departmental plan, you mentioned that it appears that no amendments to the Access to Information Act are on the immediate horizon, and that you will press for new approaches to making information available through means other than access requests in order to provide

financement et nous expliquer quelque peu pourquoi votre budget n'est pas aussi indépendant que celui des autres agents du Parlement?

Mme Maynard : Actuellement, trois des huit agents du Parlement ont un mécanisme indépendant pour obtenir leur financement. Deux d'entre eux sont avec nous, et le directeur parlementaire du budget, le DPB, a aussi son propre mécanisme de financement. Pour notre part, nous sommes traités comme n'importe quel ministère. Nous devons présenter une demande à un ministre, même si nous ne relevons pas d'un ministre. Mon ministre, c'est le ministre de la Justice. Je m'en remets à lui au chapitre des finances. Je dois lui présenter une demande, et s'il décide de l'appuyer, il l'envoie à la ministre des Finances, puis au Conseil du Trésor. C'est un long processus, et trois ministères différents doivent appuyer une demande provenant de nos bureaux lorsque nous demandons du financement supplémentaire.

Selon moi, c'est tout le contraire du mot « indépendant ». Lorsque nous enquêtons sur des plaintes reçues contre ces ministères, nous devons nous soumettre aux mêmes obligations. J'émet des ordonnances contre ces ministères, donc, cela mérite réflexion. Présentement, je suis aussi devant les tribunaux pour défendre certaines de ces ordonnances ou pour garantir la mise en œuvre ou le respect de certaines de ces ordonnances. Comment puis-je payer pour ces activités si je n'ai pas les ressources supplémentaires dont j'ai besoin? Je vous le demande.

La sénatrice MacAdam : Y a-t-il un lien avec le besoin de moderniser votre loi? Vous avez cité des audiences lors desquelles vous avez comparu devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes lors desquelles vous avez dit que vous aimeriez que des amendements soient apportés à la loi.

Mme Maynard : Il y a eu un amendement en 2019 qui m'a permis d'avoir un certain pouvoir exécutoire, ce qui était extraordinaire pour ce qui était des amendements apportés à la Loi. Mais aucune autre disposition n'a été examinée, et la promesse d'un examen en 2020 ne s'est jamais concrétisée. Maintenant nous espérons que, en 2025, la Loi pourra faire l'objet d'un examen législatif. Pour moderniser la loi, un bon amendement consisterait, entre autres, à ajouter dans la loi un mécanisme indépendant.

La sénatrice MacAdam : En tant qu'ancienne vérificatrice générale, je comprends très bien l'importance de l'enjeu que vous soulevez; vous êtes un agent indépendant du Parlement très important, mais vous n'avez pas de financement indépendant. C'est évident selon moi. Je comprends votre problème, c'est sûr. Dans votre plan ministériel de 2024-2025, vous avez mentionné qu'il semble qu'aucun amendement de la Loi sur l'accès à l'information ne soit prévu à court terme, et que vous allez prôner de nouvelles approches pour favoriser l'accès à

relief while you wait for those amendments. Can you speak to some of those new approaches that you had in mind with those comments?

Ms. Maynard: Currently, part 2 of the act legislated the proactive disclosure portion, and it is not under my authority to investigate such proactively disclosed information. But I think it goes beyond that. It should not be legislated. The government should be providing information to Canadians about their activities, the decisions they make and the policies they are implementing without being asked. The access-to-information request should be the last resort to obtain information that is about service to the public, which is information that belongs to Canadians.

I believe that proactively disclosing the information on all of the decisions and actions being made would limit the number of requests, and it would help my office to focus on specific complaints. It would allow the Access to Information and Privacy, or ATIP, units to respond to requests that are outside of the proactively disclosed information or to refer people to the information that is already available. That would be a good step toward transparency.

Senator MacAdam: Thank you.

Senator Kingston: My question is for the Privacy Commissioner, Mr. Dufresne. I'm interested in what you were discussing in terms of your strategic directions or initiatives regarding OpenAI and ChatGPT, as well as the protection of children. Could you elaborate on those two things you discussed?

Mr. Dufresne: Thank you. It speaks to the theme of protecting the fundamental right to privacy for current and future generations. We are looking at technology and at how our present is quickly and dramatically changing, at how we can adjust to that as a society and how we can protect children who are vulnerable and are great users of digital technology, whether in schools or anywhere else.

Highlighting those priorities was a way to signal that we are going to put that lens toward the use of all our tools. For example, with regard to compliance tools, when we receive or initiate complaints, we ask ourselves how this is impacting kids and how we can protect them. Our investigation into TikTok has a specific focus on younger users. We are looking at the consent model. We are looking at whether the organization is doing enough to meet its obligations toward all of us, but we know that this is an organization that has a significant number of younger users and children.

l'information grâce à d'autres moyens que des demandes d'accès afin de soulager le système pendant que vous attendez ces amendements. Pouvez-vous nous parler de certaines de ces approches?

Mme Maynard : Actuellement, la partie deux de la Loi a trait à la divulgation proactive, et ce n'est pas à moi d'enquêter sur de l'information divulguée proactivement. Toutefois, je pense que c'est bien plus que cela. On ne devrait pas légiférer à cet égard. Le gouvernement devrait informer les Canadiens de ses activités, des décisions qu'il prend et des politiques qui sont mises en œuvre sans que cela ne lui soit demandé. La demande d'accès à l'information devrait constituer un dernier recours pour obtenir de l'information qui concerne le service au public, ce qui est de l'information qui appartient aux Canadiens.

Je crois que la divulgation proactive d'information concernant toutes les décisions et tous les actes posés limiterait le nombre de demandes et aiderait mon bureau à se concentrer sur des plaintes précises. Cela permettrait aux unités d'AIPRP, d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels, de répondre aux demandes qui ne concernent pas la divulgation proactive d'information ou d'orienter les gens vers l'information qui est déjà accessible. Ce serait un bon pas en avant vers une plus grande transparence.

La sénatrice MacAdam : Merci.

La sénatrice Kingston : Ma question s'adresse à M. Dufresne, le commissaire à la protection de la vie privée. Ce qui m'intéresse, c'est ce dont vous parliez en ce qui concerne vos orientations stratégiques ou vos initiatives liées à OpenAI et ChatGPT, ainsi que la protection des enfants. Pouvez-vous en dire plus sur ces deux sujets dont vous avez parlé?

M. Dufresne : Merci. Cela a trait à la protection du droit fondamental à la vie privée pour la génération actuelle et les générations futures. Nous nous penchons sur la technologie et sur la façon dont notre présent change rapidement et de façon dramatique et sur la façon dont nous pouvons nous y adapter en tant que société et dont nous pouvons protéger les enfants qui sont vulnérables et qui se servent énormément de la technologie numérique à l'école ou ailleurs.

Souligner ces priorités était une façon de signaler que nous allons nous concentrer sur l'utilisation de tous nos outils. Par exemple, en ce qui concerne les outils destinés à la conformité, lorsque nous recevons ou entamons des plaintes, nous nous demandons quelles seront les répercussions sur les enfants et comment les protéger. Notre enquête sur TikTok se concentrait principalement sur les jeunes utilisateurs. Nous étudions le modèle de consentement. Nous nous demandons si l'organisation en fait assez pour respecter ses obligations envers les gens en général, mais nous savons qu'il s'agit d'une organisation qui touche un grand nombre de jeunes utilisateurs et d'enfants.

In terms out of our complaints mechanism and our policy approaches, we have issued a statement with our provincial and territorial counterparts on the protection of privacy of younger persons, and we have called on organizations to have privacy-friendly practices to make sure you are not nudging kids into disclosing more than they should. This summer, we have conducted a sweep with international partners of a number of websites, and we have seen a number of organizations that are not compliant with this. They are using a psychological tool to manipulate people — adults and kids — into giving more information than they should. They are making it hard for us to decline to share our information. If you want to do that, you have to dig deep with four or five clicks, whereas “accept all” is easy. Sometimes, if you want to refuse to share your information, they are using what’s called “shaming,” saying, “oh, well, we are sorry to see you go; oh, you don’t want to save any money, so you are going to make this bad choice.” These are all things that we have called out to say we can’t have that, particularly not with kids.

In terms of technology, again, we have our eye on the developments of technology, whether it’s biometrics, facial recognition, or artificial intelligence. We have issued a declaration with provincial and territorial counterparts setting out our expectations in terms of ethical and responsible use of AI. The government is doing work on that as well and has issued its own guidance, but we have done it in the context of privacy principles. So things like limiting collection and making sure that you need data to build these models, and ensure that you are not collecting more than you need. Make sure that people are aware of what’s happening. Make sure that you are safeguarding that information. We are using our promotion tool as well as our complaints tool. That’s why we are investigating OpenAI, and that investigation will be determining whether that organization in the context of ChatGPT specifically complies with privacy law in Canada, and if it doesn’t, what are the recommendations to do so?

Senator Kingston: Thank you. Are there additional legislative tools that you need in order to proceed with these things that you are discovering more and more?

Mr. Dufresne: Well, we do. Certainly, we are going to use the tools that we have until Parliament gives us more tools. So we are using our complaints mechanism, we are using our promotion tools, we are using our relationships and our work with international partners. We are going to continue to use all of these things. Last week, we had the *Facebook* decision, a very important decision that highlighted that the consent mechanism

En ce qui concerne notre mécanisme de plaintes et les approches appliquées dans nos politiques, nous avons émis une déclaration avec nos homologues des provinces et des territoires au sujet de la protection de la vie privée des jeunes et nous avons demandé aux organisations de mettre en place des pratiques favorisant la protection de la vie privée pour garantir qu’on ne demande pas aux enfants de divulguer plus d’information qu’ils ne le devraient. Cet été, avec nos partenaires internationaux, nous avons examiné un certain nombre de sites Web et nous avons vu qu’un certain nombre d’organisations ne respectaient pas cela. Elles utilisent un outil psychologique pour manipuler les gens — adultes et enfants — afin qu’ils divulguent plus d’information qu’ils ne le devraient. Elles font en sorte qu’il est difficile pour les gens de refuser de communiquer leurs informations. Si vous voulez faire cela, vous devez aller plus loin et faire quatre ou cinq clics supplémentaires, tandis que cliquer sur « accepter tout », c’est facile. Parfois, si vous voulez refuser de partager votre information, elles se servent de ce qu’on appelle « culpabilisation », en disant « eh bien, c’est dommage de vous voir partir; eh bien, vous ne voulez pas économiser d’argent, donc vous allez faire ce mauvais choix ». Ce sont toutes des pratiques que nous avons soulignées et avons condamnées, surtout lorsqu’il était question d’enfants.

En ce qui concerne la technologie, encore une fois, nous nous attachons à l’évolution de la technologie, qu’il s’agisse de biométrie, de reconnaissance faciale ou d’intelligence artificielle. Nous avons émis une déclaration avec nos homologues des provinces et des territoires en exposant nos attentes au chapitre de l’utilisation éthique et responsable de l’IA. Le gouvernement travaille là-dessus aussi et il a fait part de ses propres directives, mais nous l’avons fait dans le contexte de principes régissant la protection des renseignements personnels, comme limiter la quantité de renseignements recueillis et s’assurer que vous avez besoin des données pour construire ces modèles et que vous ne recueillez pas plus de données que nécessaire. Il faut s’assurer que les gens savent ce qui se passe. Il faut s’assurer de mettre en place des dispositifs de sécurité pour protéger cette information. Nous utilisons nos outils destinés à la promotion et aux plaintes. C’est pourquoi nous enquêtons sur OpenAI; l’enquête établira si cette organisation, et ChatGPT précisément, respecte la loi sur les renseignements personnels au Canada, et si ce n’est pas le cas, quelles sont les recommandations à faire pour qu’elle s’y conforme.

La sénatrice Kingston : Merci. Avez-vous besoin davantage d’outils législatifs pour composer avec ce que vous découvrez de plus en plus?

M. Dufresne : Eh bien oui, c’est le cas. Il est évident que nous allons nous servir des outils à notre disposition jusqu’à ce que le législateur nous en donne plus. Donc, nous nous servons de notre mécanisme de plaintes, nous nous servons de nos outils destinés à la promotion, nous nous servons de nos relations et de notre travail avec des partenaires internationaux. Nous allons continuer de nous servir de toutes ces choses. La semaine

and data safeguarding were not up to standards. The Federal Court of Appeal has given my office and Facebook 90 days to come up with a consent order to provide remedies for Canadians. That's an example of us using the tools that we have. But we need more tools. We need more modern tools, and Bill C-27 is an example of where Parliament could give my office order-making powers, so my decisions could be executed right away. That saves time and money for Canadians.

Fines are another element. I don't have the power to issue fines and penalties. One of the challenges is sometimes there is a very real financial incentive for an organization to collect data. If they are not facing any financial consequences for that, it is very difficult for them to convince their decision makers. So fines I have said are not something that I want to use very frequently, but it needs to be there because it focuses the mind of decision makers. There need to be consequences for breaches, and we need to limit those incentives for organizations to do the wrong thing. Those are some of the examples I would like to see in the legislation.

Senator Kingston: Thank you very much.

Senator Ross: First of all, thank you to all the witnesses and to my fellow senators for great questions today.

I have another question for you, Ms. Maynard. You talked about the change in potential funding to create more independence and that that would be part of the modernization that the act needs. What are other specific things that you think should be the highest priority to modernize the act?

Ms. Maynard: Thank you for the question. We have been asking for the act to be reopened to consider things like the delays that it takes for consultations between departments. Right now, there are no statutory timelines that are imposed on institutions when they receive a request for a consultation from another department, and that's the main cause for timelines being missed.

We are also asking for cabinet confidence to be finally provided and that I be given the authority to review cases where cabinet confidence exclusions are being used. Right now, I am not allowed to see the documents, so I can only accept affidavits from the departments to the effect that the documents they are not disclosing respect the requirements of cabinet confidence. I believe that having an independent review of these documents

dernière, la décision *Facebook* a été rendue; il s'agit d'une décision très importante qui soulignait que le mécanisme de consentement et les dispositifs de protection des données ne respectaient pas les normes. La Cour d'appel fédérale a donné 90 jours à mon bureau et à Facebook pour établir une ordonnance sur le consentement afin d'offrir des recours aux Canadiens. Voilà un exemple qui montre la façon dont nous utilisons les outils à notre disposition. Mais nous avons besoin de plus d'outils. Nous avons besoin d'outils plus modernes, et le projet de loi C-27 est un exemple de texte législatif qui pourrait permettre au législateur de donner plus de pouvoirs exécutoires à mon bureau, afin que je puisse faire exécuter mes décisions immédiatement. Cela prend moins de temps et permet d'épargner l'argent des Canadiens.

Les amendes sont un autre élément. Je n'ai pas le pouvoir d'imposer des amendes et des pénalités. Un des défis que nous rencontrons, c'est que, parfois, il y a un incitatif financier bien réel qui pousse une organisation à recueillir des données. Si elle ne fait face à aucune conséquence financière à cet égard, il est très difficile pour elle de convaincre ses décideurs. Donc, comme je l'ai dit, les amendes ne sont pas quelque chose que je veux utiliser très fréquemment, mais elles doivent être possibles parce qu'elles influent sur les décideurs. Les violations doivent entraîner des conséquences, et nous devons limiter les incitatifs qui poussent les organisations à commettre des actes répréhensibles. Ce sont certaines des choses que j'aimerais voir dans la loi.

La sénatrice Kingston : Merci beaucoup.

La sénatrice Ross : Tout d'abord, merci à tous nos témoins et à tous mes collègues sénateurs de leurs excellentes questions aujourd'hui.

J'ai une autre question à vous poser, madame Maynard. Vous avez parlé de modifications du possible financement afin de créer davantage d'indépendance, et avez dit que cela ferait partie de la modernisation dont la Loi a besoin. Quelles sont les autres choses qui, selon vous, devraient faire partie des priorités afin de moderniser la Loi?

Mme Maynard : Merci de la question. Nous demandons que la Loi soit révisée afin de tenir compte de choses comme les délais liés aux consultations entre les ministères. Présentement, aucun délai réglementaire n'est imposé aux ministères lorsqu'ils reçoivent une demande de consultation d'un autre ministère, et c'est la principale raison pour laquelle les échéanciers ne sont pas respectés.

Nous demandons aussi d'obtenir l'accès aux documents confidentiels du Cabinet et que je puisse examiner les affaires qui font l'objet d'exclusions applicables aux documents confidentiels du Cabinet. Présentement, je ne peux pas consulter les documents, donc je peux seulement admettre les affidavits des ministères qui disent que les documents qui ne sont pas divulgués respectent les exigences relatives aux documents

would allow, again, Canadians to trust that the exemptions are being applied appropriately and correctly according to the act.

I have a report I can send you. Also one thing we have noticed is that my orders are not currently — I'm not allowed to get my orders certified by the Federal Court so some institutions have decided to ignore the orders instead of challenging them. So I had to apply for mandamus to force compliance with some of the orders. There is definitely something that is missing in our act that doesn't make the order seem to be that binding. Even though they are legally binding there is no mechanism to have them be respected apart from a mandamus application.

Senator Ross: I would like to see that report. Thank you very much.

Ms. Maynard: I will.

Senator Ross: I have another question for Mr. von Finckenstein. What sort of education do you provide to those people who are subject to the act, and what can you tell me about the trend of the increase in the requests for support or requests for information that you have been receiving?

Mr. von Finckenstein: We concentrate very much on the education of people who are subject to conflict of interest because most people don't know it and they are new in their position. As you know, it is MPs and senior officials that fall under my regime. For MPs, it is mandatory by law that they have an initial training. We provide that training to them online in segments, so they can do it at home. Also in their spare time we also give information sessions for them. But more important, the very first time that you get elected you get a questionnaire from me asking you to fill out basically every facet of your private life and your financial life and that of your spouse. Then comes a lot of discussion; this doesn't conflict with the act; these are assets you have to get rid of or this is a position that is incompatible with your job et cetera. What other remedial efforts; can we put it in a private trust? Or if you are a minister, we say can you establish a screen so that this information doesn't come to you; it is stopped beforehand and is given to somebody else, one of your colleagues or parliamentary secretary — so prevention is very much an education exercise vis-à-vis MPs so they understand what the issues are and what the mechanisms are, et cetera. It has to be updated annually. That's for MPs. If you are a senior official, the first part is the same. You get the questionnaire. We do the same thing. We also provide sessions on request that we offer to them, and we also have a service. We really push and try to make sure it is in their conscience that when they exercise their duty they have to do it.

confidentiels du Cabinet. Je crois que le fait de pouvoir examiner indépendamment ces documents permettrait, encore une fois, aux Canadiens d'être convaincus que les exceptions sont appliquées adéquatement et correctement conformément à la Loi.

Je peux vous envoyer un rapport. Une chose que nous avons aussi remarquée, c'est que mes ordonnances ne sont pas actuellement... Je ne peux pas faire certifier mes ordonnances par la Cour fédérale, donc, certaines institutions ont décidé de faire fi des ordonnances plutôt que de les contester. Donc, j'ai dû demander un mandamus pour faire respecter certaines des ordonnances. Il est évident qu'il y a une lacune dans la Loi qui semble faire croire aux gens que l'ordonnance n'est pas exécutoire. Même si elle s'assortit d'obligations juridiques, il n'y a pas de mécanisme pour garantir qu'elle est respectée, outre l'application d'un mandamus.

La sénatrice Ross : J'aimerais voir ce rapport. Merci beaucoup.

Mme Maynard : Je vais vous le transmettre.

La sénatrice Ross : J'ai une autre question pour M. von Finckenstein. Quel genre de formation offrez-vous aux gens qui doivent respecter la Loi et que pouvez-vous me dire au sujet de la tendance vraisemblablement à la hausse des demandes de soutien ou des demandes d'information que vous recevez?

M. von Finckenstein : Nous cherchons essentiellement à éduquer les personnes sujettes à des conflits d'intérêts, car la plupart des gens ne le savent pas et viennent d'arriver en poste. Comme vous le savez, ce sont les députés et les hauts représentants qui relèvent de moi. Pour ce qui est des députés, ils sont tenus par la loi de recevoir une formation initiale. Nous leur fournissons cette formation en ligne dans des segments, pour qu'ils puissent la suivre à la maison. De plus, dans leurs temps libres, nous leur fournissons également des séances d'information. Mais ce qui est le plus important, la toute première fois qu'ils sont élus, ils reçoivent de ma part un questionnaire leur demandant de décrire essentiellement toutes les facettes de leur vie privée et de leur vie financière ainsi que de celle de leur conjoint. Vient ensuite une grande discussion; ceci n'entre pas en conflit avec la loi; cela est un actif dont vous devez vous débarrasser ou voilà une position incompatible avec votre emploi, et cetera. Quelles autres corrections pouvons-nous apporter; pouvons-nous le placer dans une fiducie privée? Ou si vous êtes ministre, nous vous demandons si vous pouvez établir un écran pour que cette information n'arrive pas jusqu'à vous; elle est bloquée à l'avance et confiée à quelqu'un d'autre, à l'un de vos collègues ou au secrétaire parlementaire... la prévention est donc essentiellement un exercice d'éducation des députés pour qu'ils comprennent quels sont les enjeux et quels sont les mécanismes, et cetera. Cela doit être actualisé chaque année. Voilà pour ce qui est des députés. Si vous êtes un haut

Now, there are other part-time appointments which are only public officers; they are not reporting public officers so they don't go through this exercise. They just have to comply with the act. If they want information from us, we give it to them, obviously, et cetera. But it is really up to them to live up to their obligations that are set up. These are mostly Crown corporation directors or for other Crown agencies. These are part-time employees. They are part time. Why? Because they have another life. They don't want to give that up. They don't want to do it full time. If you are a reporting public officer and it's a full-time position, you can't have another job. So for them it is problematic. They have to inform themselves they are subject to the act. We will reach out and let them know when they are appointed, here is the act et cetera; we are there if you have a problem. But I don't appoint we are not specifically responsible for them. They basically rely on the information that we send and what the organization itself has as a code of conduct. Every Crown corporation, every Crown organization has a code of conduct that deals with conflict of interest and they have to abide by that. Hopefully, that answers your question.

Senator Ross: It does. I did notice that in the last five years that requests for advice have gone up probably 60% or 70%, which is about 1,000 per year. What do you attribute that to?

Mr. von Finckenstein: Probably because we have a better information system. Thanks to the internet everything becomes visible very quickly and becomes an issue so you want to be ahead. For MPs, ministers, ministerial staff and reporting public officers, each and every one of them, all of the 3,500 has assigned a specific person in my office. So if you have a problem, you phone, for example, Pierre. Pierre is your man. If you can't reach Pierre, someone else will sub for him, so you will not be unanswered. We try to do our utmost that you feel comfortable. People realize, hey, let's do that. I'd better be careful. I don't want this to be on the internet tomorrow or something like this, so they call us beforehand.

Senator Ross: Thanks very much.

représentant, la première partie est la même. Vous recevez le questionnaire. Nous faisons la même chose. Nous fournissons également des séances à la demande et nous offrons également un service. Nous insistons pour nous assurer qu'ils sont conscients de l'obligation de le faire dans le cadre de leurs fonctions.

Maintenant, il y a d'autres nominations à temps partiel qui ne concernent que des titulaires de charge publique; ce ne sont pas des titulaires de charge publique principaux, alors ils n'ont pas à se soumettre à cet exercice. Ils doivent simplement se conformer à la loi. S'ils veulent de l'information de notre part, nous leur fournissons, évidemment, et cetera. Mais il leur appartient vraiment de respecter les obligations qui sont établies. Ce sont principalement des administrateurs de sociétés d'État ou d'autres agences d'État. Ce sont des employés à temps partiel. Ils travaillent à temps partiel. Pourquoi? Parce qu'ils ont une autre vie. Ils ne veulent pas l'abandonner. Ils ne veulent pas le faire à temps plein. Si vous êtes un titulaire de charge publique principal et que c'est un poste à temps plein, vous ne pouvez pas avoir un autre emploi. C'est un problème pour eux. Ils doivent savoir qu'ils sont assujettis à la loi. Nous communiquons avec eux et leur disons lorsqu'ils sont nommés, voici la loi, et cetera; nous sommes là si vous avez un problème. Mais je ne m'occupe pas des nominations, et nous ne sommes pas responsables d'eux. Ils se fondent essentiellement sur l'information que nous envoyons et sur le code de déontologie de l'organisation proprement dite. Chaque société d'État, chaque organisation d'État dispose d'un code de déontologie qui traite des conflits d'intérêts et doit s'y conformer. J'espère que cela répond à votre question.

La sénatrice Ross : Oui. J'ai remarqué, au cours des cinq dernières années, que les demandes de conseils ont augmentées d'environ 60 ou 70 % probablement, ce qui correspond à environ 1 000 demandes par année. À quoi attribuez-vous cela?

M. von Finckenstein : C'est probablement parce que nous disposons d'un meilleur système d'information. Grâce à Internet, tout devient visible très rapidement et devient un enjeu, alors vous voulez avoir une longueur d'avance. Pour les députés, les ministres, le personnel ministériel et les titulaires de charge publique principaux, chacun des 3 500 d'entre eux se voit assigner une personne particulière dans mon bureau. Donc, si vous avez un problème, vous appelez par exemple Pierre. Pierre est votre homme. Si vous n'arrivez pas à rejoindre Pierre, quelqu'un d'autre le remplacera, alors vous aurez réponse à vos questions. Nous faisons de notre mieux pour que vous vous sentiez à l'aise. Les gens se disent, hé, faisons cela. Je dois faire attention, je ne veux pas que cela se retrouve sur Internet demain ou quoi que ce soit d'autre, alors ils nous appellent d'avance.

La sénatrice Ross : Merci beaucoup.

Senator Marshall: I want to continue on, Mr. von Finckenstein, with regard to the questions that my colleague was asking. You said in your opening remarks that there are over 3,000 office holders that fall under your purview; is that correct?

Mr. von Finckenstein: It is 3,500 and that includes the elected MPs.

Senator Marshall: I understood now from your response to Senator Ross is that all levels aren't required to provide the same information and all levels aren't subject to the same level of scrutiny; is that correct?

Mr. von Finckenstein: The full-time employees are all at the same level of scrutiny. Public office holders, which are usually part-time appointees to boards, et cetera, are subject to the act, but they don't get the same care and individual attention from me. They do not have to fill out a questionnaire and discuss the issues. They are basically left to use their own devices and the advice of the corporate secretary of the organization to which they belong.

Senator Marshall: Sometimes you receive complaints and you make an investigation, but do you also undertake your own reviews and investigations? If you do, are you able to share with us how you go about doing that? Like if you have 3,000 people that fall under your purview, how do you decide which individuals you're going to focus on?

Mr. von Finckenstein: First of all, you're going to the tail end. The front end is the prevention, dealing with and managing it. The investigations are the tail end when somebody has either complained or something has come to my attention that there is something going on through the media or somebody else, whistle-blowers or whatever that there may be something. There is a two-step process.

First of all, I look at whether there are reasonable grounds to start an investigation. Sometimes these are just malicious messages or sometimes there is just not enough evidence. There is some mention in an email or something like that and that doesn't constitute reasonable grounds. So I have to make the initial decision if an investigation is required.

Once I do that, I inform the person, say the allegation that came through, these are the following allegations, I will do an investigation. And I want to require testimony from you and all your documents and I'll send you a subpoena. I summon you to come forward with all of these documents. I'll put you under oath and ask you questions. If that's not enough, I'll ask third parties the same thing, your partners or business associates, et cetera. Come, give me the documents, and then on the basis of that I issue a report. The report basically says you have breached the act or not.

La sénatrice Marshall : Je veux poursuivre, monsieur von Finckenstein, dans le même ordre d'idées que ma collègue. Vous avez dit dans votre déclaration liminaire que 3 000 titulaires de charge publique relèvent de vous, est-ce exact?

M. von Finckenstein : Trois mille cinq cents, et cela comprend les députés élus.

La sénatrice Marshall : Ce que j'ai compris d'après votre réponse à la sénatrice Ross, c'est que tous les niveaux ne sont pas obligés de fournir les mêmes renseignements et qu'ils ne sont pas assujettis au même niveau d'examen; est-ce exact?

M. von Finckenstein : Les employés à temps plein sont tous soumis au même niveau d'examen. Les titulaires de charge publique, qui sont habituellement nommés à temps plein à des conseils, et cetera, sont assujettis à la loi, mais ils ne reçoivent pas les mêmes soins et la même attention de ma part. Ils n'ont pas besoin de remplir un questionnaire et de discuter des questions. Ils peuvent essentiellement se débrouiller et s'en remettre aux conseils du secrétaire de l'organisation à laquelle ils appartiennent.

La sénatrice Marshall : Parfois, vous recevez des plaintes et faites enquête, mais menez-vous également vos propres examens et enquêtes? Si oui, pouvez-vous nous dire comment vous vous y prenez? Si 3 000 personnes relèvent de vous, comment décidez-vous sur quelles personnes vous concentrer?

M. von Finckenstein : Tout d'abord, vous allez jusqu'au bout. Le début, c'est la prévention, le traitement et la gestion. Les enquêtes se trouvent à la fin, lorsque quelqu'un s'est plaint ou que quelque chose qui se passe a été porté à mon attention par les médias ou par quelqu'un d'autre, des lanceurs d'alerte ou qui que ce soit d'autre. C'est un processus en deux étapes.

Tout d'abord, j'examine s'il y a des motifs raisonnables de lancer une enquête. Parfois, ce ne sont que des messages malveillants, ou, parfois, il n'y a tout simplement pas assez de preuve. Il y a une mention dans un courriel ou quelque chose du genre, mais cela ne constitue pas des motifs raisonnables. Je dois donc prendre la décision initiale quant à savoir si une enquête est requise.

Une fois cela fait, j'avise la personne, disons, que l'allégation est sortie... voici les allégations, et je ferai enquête. Et je veux vous demander un témoignage et tous vos documents, et je vous envoie une assignation à témoigner. Je vous demande de vous présenter avec tous ces documents. Je vais vous faire prêter serment et vous poser des questions. Si ce n'est pas suffisant, je demanderai la même chose à des tierces parties, vos partenaires ou associés, et cetera. Venez me donner les documents, et à partir de là, je publie un rapport. Le rapport dit essentiellement si vous avez contrevenu ou non à la loi.

The result of which is your breach is exposed. To some extent, your reputation is ruined or at least besmirched. That's all I can do. I can't have the final anything. I have just exposed the wrongdoing of the person.

Senator Marshall: Last question is: All the reports that you issue on individual complaints, are they all made public? I know we as senators get some of them, but are they all released publicly?

Mr. von Finckenstein: Everything is confidential, everything — our interaction is confidential, et cetera. The person being investigated can release, but I don't, except for the final report. If there is an investigation and the investigation finds it, or whether I investigated it and came to nothing, I will make it public. Or, most likely, I investigated it and here are the following things that happened.

Senator Marshall: Thank you.

[Translation]

Senator Forest: My question is for Ms. Maynard.

You say that 85% of files are on hold; that's a pretty difficult situation. Do you have a mandate, as Commissioner, to help departments adopt better practices in open data management? That's the root of the problem, to a degree. If we had better practices, we'd have better access to data, so you'd have fewer complaints.

Ms. Maynard: My mandate is really to investigate the complaints I receive. I don't have an educational mandate like other commissioners do. I see it as part of my responsibility to provide information on the decisions we make and how we interpret the law. We issue guidelines with regard to the law as such and its application, but for the tools and application of the law, that should come from Treasury Board. They are the ones with the competence and mandate to apply the law. They are there to help institutions set up processes and templates, and they also issue directives on the application of the law. Just by making decisions in our investigations and publishing them, we educate the institutions in this respect. When we do a systemic investigation where we study processes and problems within an institution, again, we publish a report and send a message to other institutions to look at the recommendations and conclusions that have been issued, and to use them as inspiration to change certain processes that are not effective within their own institution.

The Chair: They're inspired by it?

Ms. Maynard: Some of them, yes.

À l'issue de ce rapport, votre manquement est exposé. Dans une certaine mesure, votre réputation est ruinée, ou au moins souillée. C'est tout ce que je peux faire. Je n'ai pas le dernier mot. J'ai simplement exposé les actes répréhensibles de la personne.

La sénatrice Marshall : Ma dernière question est la suivante: Tous les rapports que vous publiez sur des plaintes individuelles sont-ils rendus publics? Je sais que, en tant que sénateurs, nous recevons certains d'entre eux, mais sont-ils tous rendus publics?

M. von Finckenstein : Tout est confidentiel, tout... notre interaction est confidentielle, et cetera. La personne qui fait l'objet de l'enquête peut rendre cela public, mais je ne le fais pas, sauf pour le rapport final. Si une enquête révèle quelque chose ou si j'ai fait enquête et je n'ai rien trouvé, je rendrai le rapport public. Ou, plus probablement, je dirai que j'ai enquêté et voici ce qui s'est passé.

La sénatrice Marshall : Merci.

[Français]

Le sénateur Forest : Ma question s'adresse à Mme Maynard.

Vous dites que 85 % des dossiers sont en attente; c'est une situation assez difficile. Est-ce que vous avez le mandat, en tant que commissaire, d'accompagner les ministères pour qu'ils adoptent de meilleures pratiques dans la gestion des données ouvertes? C'est un peu la base du problème. Si on avait de meilleures pratiques, on aurait un meilleur accès aux données, donc vous auriez moins de plaintes.

Mme Maynard : Mon mandat est réellement d'enquêter sur les plaintes que je reçois. Je n'ai pas de mandat d'éducation comme d'autres commissaires en ont un. Je trouve que cela fait partie de mes responsabilités de donner de l'information sur les décisions que l'on prend et la façon dont on interprète la loi. On émet des lignes directrices par rapport à la loi comme telle et à son application, mais pour les outils et pour l'application de la loi, cela devrait venir du Conseil du Trésor. Ce sont eux qui ont la compétence et le mandat d'appliquer la loi. Ils sont là pour aider les institutions à mettre en place des processus, des gabarits, et ils émettent également des directives sur l'application de la loi. Uniquement en rendant des décisions dans nos enquêtes et en les publiant, ça fait en sorte qu'on éduque les institutions à cet effet. Quand on fait une enquête systémique où l'on étudie les processus et les problèmes au sein d'une institution, encore une fois, on publie un rapport et on envoie un message aux autres institutions pour qu'elles examinent les recommandations et conclusions qui ont été émises et qu'elles s'en inspirent pour changer certains processus qui ne sont pas efficaces à l'intérieur de leur propre institution.

Le président : Elles s'en inspirent?

Mme Maynard : Certaines, oui.

Senator Forest: My other question is this: does Treasury Board, the entity with the mandate, shoulder it? This is a major issue. There's unease about this problem. You're overwhelmed, there are 85% of files on hold, but if we had better management of open data, it would help reduce this pressure. There's a downward spiral.

Ms. Maynard: Treasury Board has to issue directives and guidelines. It's really up to the departments to manage and fulfill these obligations. If it's not a priority for a department, that's where we see complaints increase. For other institutions, we see that information management is important and that there is transparency by default. In these cases, we receive far fewer complaints. You're right: If the law were respected and applied appropriately, and if deadlines were respected, we'd surely have fewer complaints.

Senator Forest: Thank you.

Senator Gignac: Mr. Chair, my colleague Senator Dalphond had an excellent exchange with the Public Sector Integrity Commissioner. I'd like to give her some speaking time, if I may.

Senator Dalphond: Thank you very much. Continuing in the same vein, Bill C-290 was passed unanimously in the House of Commons, with the support and vote of the Prime Minister and the President of the Treasury Board. This bill brings, for the first time, improvements to the law that governs you.

I'll be speaking to the Senate this afternoon to start the debate so we can try to wrap this up quickly.

In your opinion, if this bill is passed and we eliminate the somewhat vague finding that a complaint must be made in good faith to be admissible — which can take some time to assess — will that simplify your work and help operations or do you, on the contrary, expect more complaints? Or both?

Ms. Solloway: A little of both. I think that, by and large, what's being proposed is positive. However, I've only been in the job a short time. My understanding is that this will change the character of our mandate. In other words, up to now, our mandate has focused on serious cases of mismanagement and so on. Also, according to jurisprudence and everything that came before me, right now it's aimed at the most serious cases, the extremely serious things, to the point where it would shock the conscience of the Canadian public.

I think the changes in Bill C-290 will lower the eligibility criteria.

Le sénateur Forest : Mon autre question est la suivante : le Conseil du Trésor, celui qui a le mandat, l'assume-t-il? Il y a un enjeu majeur. Il y a un malaise par rapport à ce problème. Vous êtes débordée, il y a 85 % des dossiers en attente, mais si on avait une meilleure gestion des données ouvertes, cela contribuerait à diminuer cette pression. Il y a une spirale qui descend vers le bas.

Mme Maynard : Le Conseil du Trésor doit émettre des directives et des lignes directrices. C'est vraiment aux ministères de gérer et de remplir ces obligations. Si ce n'est pas une priorité pour un ministère, c'est là qu'on voit les plaintes augmenter. Pour d'autres institutions, on constate que la gestion de l'information est importante et qu'il y a une transparence par défaut. Dans ces cas-là, on reçoit beaucoup moins de plaintes. Vous avez raison : si la loi était respectée et appliquée de façon appropriée et si les délais étaient respectés, on aurait sûrement moins de plaintes.

Le sénateur Forest : Merci.

Le sénateur Gignac : Monsieur le président, mon collègue le sénateur Dalphond avait un excellent échange avec la commissaire à l'intégrité du secteur public. Je voudrais lui laisser du temps de parole, si c'est possible.

Le sénateur Dalphond : Merci beaucoup. Pour continuer dans la même veine, le projet de loi C-290 a été adopté à l'unanimité à la Chambre des communes, avec l'appui et le vote du premier ministre et de la présidente du Conseil du Trésor. Ce projet de loi apporte, pour la première fois, des améliorations à la loi qui vous gouverne.

Je vais parler au Sénat cet après-midi pour lancer le débat pour qu'on essaie de conclure cela rapidement.

À votre avis, si ce projet de loi est adopté et si l'on élimine le constat un peu vague selon lequel une plainte doit être faite de bonne foi pour être admissible — ce qui peut prendre un certain temps à évaluer —, cela simplifiera-t-il votre travail et aidera-t-il aux opérations ou si, au contraire, vous vous attendez à ce qu'il y ait plus de plaintes? Ou les deux?

Mme Solloway : Un peu des deux. Je pense qu'en gros, ce qui est proposé est positif. Néanmoins, je suis en poste depuis peu de temps. Selon ma compréhension des choses, cela changera le caractère de notre mandat. Autrement dit, jusqu'à maintenant, notre mandat s'est orienté sur les cas graves de mauvaise gestion et ainsi de suite. Aussi, selon la jurisprudence et tout ce qui est venu avant moi, actuellement, cela vise les cas les plus graves, les choses extrêmement graves, au point où cela choquerait la conscience du public canadien.

Je pense que les changements prévus dans le projet de loi C-290 permettront d'abaisser les critères d'admissibilité.

So, in my opinion, we'll certainly have more cases. This will certainly create a lot more work for us, because we have to consider the fact that when there is a well-founded case, we have to present it to Parliament; we have to have a report that is worthy of Parliament and this complicates our work at all levels. That's fine, if we have the resources we're ready to do it; we have no objection as long as we have the resources to do it.

Senator Dalphond: So, it is increasingly urgent that Treasury Board cast a positive eye on your requests for budget increases?

Ms. Solloway: Yes. I have to say that we didn't do this off-cycle budget request because of Bill C-290. It's really just because of the amount of work we have right now. If our mandate changes, we'll have to do an analysis to see how we can meet all the future obligations of the law.

Senator Dalphond: I would say that one of the important parts of the reform that is planned is to give more protection, that it be better defined against reprimands, retaliation, and especially that there be more remedies and actions to protect whistle-blowers. That's not your main concern; you'll have more cases of complaints for reprimand, which is a form of punishment for whistle-blowing.

Ms. Solloway: Indeed. This extends the definition of reprimand.

Senator Dalphond: Thank you.

The Chair: Senator Gignac, are you satisfied with your colleague's questions? Perfect.

[English]

Senator Smith: Ms. Maynard, the federal government has initiated several cost-cutting programs over the last while. You made it clear that access to information is a statutory obligation for the government and a quasi-constitutional right of Canadians. Therefore, it should not be subject to budget cuts.

I would like to get your sense on whether you feel the access to information and privacy teams within your departments and agencies are adequately staffed. We talked about budget shortfalls, but what more needs to be done? If you had a three bullet-point program, what would your program be, not to get right sized but to get your department to that next evolutionary step?

Ms. Maynard: Having an independent mechanism of funding is the first thing because that way, if my inventory increases, I can come to Parliament and provide you with information about

Donc, selon moi, on aura sûrement plus de cas. Cela va assurément créer beaucoup plus de travail pour nous, parce qu'il faut considérer le fait que lorsqu'il y a un cas fondé, on doit le présenter au Parlement; il faut avoir un rapport qui est digne du Parlement et cela complique notre travail à tous les niveaux. Cela va, si on n'a les ressources nous sommes prêts à le faire, on n'a aucune objection pourvu que l'on puisse avoir les ressources nécessaires pour le faire.

Le sénateur Dalphond : Donc, il est de plus en plus urgent que le Conseil du Trésor examine positivement vos demandes d'augmentation de budget?

Mme Solloway : Oui. Je dois dire que nous n'avons pas fait cette demande de budget hors cycle à cause du projet de loi C-290. C'est vraiment juste en raison de la quantité de travail que nous avons actuellement. Si notre mandat change, il faudra faire une analyse pour savoir comment on peut s'acquitter de toutes les obligations futures de la loi.

Le sénateur Dalphond : Je dirais qu'une des parties importantes de la réforme qui est prévue est d'accorder plus de protection, qu'elle soit mieux définie contre les réprimandes, les représailles, et surtout qu'il y ait plus de mesures de réparation et d'actions pour protéger les divulgateurs. Ce n'est pas votre principal dossier; vous aurez plus de dossiers de plaintes pour réprimande, qui est une forme de punition pour avoir dénoncé.

Mme Solloway : Effectivement. Cela étend la définition de réprimande.

Le sénateur Dalphond : Merci.

Le président : Sénateur Gignac, êtes-vous satisfait des questions de votre collègue? Parfait.

[Traduction]

Le sénateur Smith : Madame Maynard, ces derniers temps, le gouvernement a lancé plusieurs programmes de réduction des coûts. Vous avez indiqué clairement que l'accès à l'information est une obligation prévue par la loi pour le gouvernement et un droit quasi constitutionnel pour les Canadiens. Le programme ne devrait donc pas être visé par les compressions budgétaires.

J'aimerais savoir si vous pensez que les équipes responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels dans vos ministères et organismes disposent des ressources nécessaires. Nous avons parlé d'insuffisances budgétaires, mais que doit-on faire de plus? Si vous aviez un programme en trois points, quel serait ce programme, non pas pour qu'il ait la bonne taille, mais pour faire passer votre ministère à l'étape suivante en matière d'évolution?

Mme Maynard : La première chose consiste à disposer d'un mécanisme de financement indépendant, car de cette façon, si le nombre de plaintes augmente, je peux venir vous dire au

why additional funding is required. If the complaints are going down because administratively, they are finally being responded to and there are less complaints, I can report to Parliament about not having the need for extra funding.

I really believe that that independence should be within the act. That would definitely give us more flexibility, and, at the same time, make sure that Parliament is the one receiving my demands and receiving my reporting, my accountability too.

Senator Smith: That could happen.

Ms. Maynard: I've been told it has been asked for by many agents of Parliaments in the past. I think the Auditor General of Canada has been also requesting an independent funding mechanism. We had something that was sort of a pilot project in 2007 where the Privy Council Office, or PCO, and the Parliament were involved. It disappeared, but we don't really know why the committees that were in place at the time were dissolved. There are few answers.

But the act, for me, is reopening in 2025. The House of Commons Standing Committee on Access to Information, Privacy and Ethics has recommended adding an independent mechanism in the act, so I'm hopeful that the government will respond positively to that.

Senator Smith: Mr. Dufresne, Elections Canada's departmental plan highlights its preparation for the forty-fifth general election, which includes improving voter experience at the polls by modernizing the election process. You talked about various elements when you first gave your summation of the number of employees, election preparation, et cetera. What would be the top three elements that you want to put into place and make sure they are in place so that you have the proper tools to be able to support this next election?

Mr. Perrault: Senator Smith, that would be for me. The number one thing I would want, but I cannot have, is more certainty on the electoral calendar, as that's the nature of my role.

For us, one of the key priorities for the election is modernizing the voting process. I talked about the introduction of an electronic voter list that will pave the way for a number of improvements moving forward.

Another priority for me is better serving Indigenous electors in the country and, in particular, serving Indigenous communities in remote parts of the country. We have been making efforts to reach out to those communities. We now have some flexibility in the legislation to provide less than four days of advance voting. In many of those communities, which are typically low population, fly-in communities, it is neither a desirable nor

Parlement pourquoi j'ai besoin de financement supplémentaire. Si le nombre de plaintes diminue parce que, sur le plan administratif, on finit par y répondre et qu'il y a moins de plaintes, je peux signaler au Parlement que je n'ai pas besoin du financement supplémentaire.

Je pense vraiment que cette indépendance devrait être inscrite dans la loi. Cela nous fournirait assurément plus de flexibilité et, en même temps, nous permettrait de nous assurer que le Parlement reçoit mes demandes et mes rapports, tout comme ma reddition de comptes.

Le sénateur Smith : On pourrait le faire.

Mme Maynard : On m'a dit que de nombreux agents du Parlement l'ont demandé dans le passé. Je pense que la vérificatrice générale du Canada demande également un mécanisme de financement indépendant. Nous avons en 2007 un genre de projet pilote auquel le Bureau du Conseil privé, ou BCP, et le Parlement participaient. Il a disparu, mais nous ne savons pas vraiment pourquoi les comités qui étaient en place à l'époque ont été dissous. Il y a peu de réponses.

Mais selon moi, la loi sera rouverte en 2025. Le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique a recommandé l'ajout d'un mécanisme indépendant dans la loi, alors j'espère que le gouvernement y répondra de manière favorable.

Le sénateur Smith : Monsieur Dufresne, le plan ministériel d'Élections Canada souligne sa préparation à la quarante-cinquième élection générale, ce qui comprend l'amélioration de l'expérience des électeurs aux bureaux de scrutin en modernisant le processus électoral. Vous avez parlé de divers éléments lorsque vous avez résumé au début le nombre d'employés, la préparation électorale, et cetera. Quels seraient les trois principaux éléments que vous voudriez mettre en place pour obtenir les bons outils afin de pouvoir soutenir cette prochaine élection?

M. Perrault : Monsieur le sénateur Smith, j'aimerais répondre à cette question. La première chose que je voudrais, mais que je ne peux avoir, c'est plus de certitude concernant le calendrier électoral, et la nature de mon rôle.

Pour nous, l'une des principales priorités en vue de l'élection est la modernisation du processus de vote. J'ai parlé de la mise en place d'une liste électronique des électeurs qui ouvrira la voie à un certain nombre d'améliorations dans l'avenir.

Une autre priorité pour moi est de mieux servir les électeurs autochtones du pays et, en particulier, de servir les collectivités autochtones dans les régions éloignées. Nous avons fait des efforts pour tendre la main à ces collectivités. La loi permet maintenant une certaine flexibilité pour prévoir moins de quatre jours de vote par anticipation. Dans bon nombre de ces collectivités, qui ont généralement une faible population, les

possible to have the full four days of advance voting. There is no staff to support that, and the population would not need that.

We now have the flexibility to provide more tailored services to those communities, and we are actively, through our returning officers, working with them, and results are now showing that we have good plans to provide better services in those remote communities for the next election. That is certainly an area of improvement for us.

Senator Smith: Mr. Dufresne, I apologize for the confusion. I have “vacation lag” in my head.

Mr. Dufresne: That is a compliment.

Senator Smith: Thank you.

Senator Loffreda: My question is for the Privacy Commissioner.

Thank you for sharing your work in promoting public awareness of privacy issues among Canadians. Can you elaborate further on the main risks to the privacy of Canadians and what can be done to better protect it?

Mr. Dufresne: The main risk is that we are living in a world that has more and more digital information. Personal information and otherwise is used to fuel the economy, innovation and so on. I think the pace of change makes it so that sometimes Canadian and citizens around the world can feel that they are helpless in terms of their privacy and helpless in terms of having to use this technology, and the price of it is their privacy.

I think we need to push back hard against that and to say that it is not a zero-sum game. We can have these innovations and technology, but it is incumbent on those organizations who develop them, who benefit financially from them, to make sure they do so in a way that protects the fundamental privacy rights of Canadians and of citizens around the world. It's important for citizens to know that they have robust institutions that will protect them, that will protect their privacy, that it's not delegated to consumers, when they're buying things, and they're asked to share all sorts of information such as their birthday, consent, browsing history, all those things. Sometimes Canadians find it's difficult to refuse this.

Indeed, that's what we found this summer when we did our sweep with international partners. The way these questions are

collectivités accessibles par avion, il n'est ni souhaitable ni possible d'avoir les quatre jours complets du vote par anticipation. Il n'y a pas de personnel qui peut soutenir cette mesure, et la population n'en a pas besoin.

Nous avons maintenant la flexibilité de fournir des services plus adaptés à ces collectivités et travaillons activement avec elles par l'entremise de nos directeurs du scrutin, et les résultats montrent maintenant que nous avons de bons plans pour fournir de meilleurs services dans ces collectivités éloignées lors de la prochaine élection. Il s'agit certainement d'un domaine dans lequel nous devons nous améliorer.

Le sénateur Smith : Monsieur Dufresne, je m'excuse pour la confusion. Je suis en décalage de vacances dans ma tête.

M. Dufresne : C'est un compliment.

Le sénateur Smith : Merci.

Le sénateur Loffreda : Ma question s'adresse au commissaire à la protection de la vie privée.

Merci de nous faire part de votre travail de promotion de la sensibilisation publique à l'égard des questions qui touchent la vie privée des Canadiens. Pouvez-vous nous en dire plus sur les principaux risques liés au respect de la vie privée des Canadiens et sur ce que l'on peut faire pour mieux la protéger?

M. Dufresne : Le principal risque, c'est que nous vivons dans un monde où les renseignements sont de plus en plus numériques. Les renseignements personnels et autres sont utilisés pour alimenter l'économie, l'innovation et ainsi de suite. Je pense que la vitesse du changement fait en sorte que parfois, les Canadiens et les citoyens ailleurs dans le monde se sentent impuissants par rapport à leur vie privée et à l'utilisation de cette technologie, et ils en paient de leur vie privée.

Je pense que nous devons offrir une grande résistance et dire que cela n'est pas un jeu à somme nulle. Nous pouvons avoir ces innovations et cette technologie, mais il incombe à ces organisations qui les conçoivent, et qui en bénéficient financièrement, de s'assurer de le faire d'une manière qui protège les droits fondamentaux à la protection de la vie privée des Canadiens et des citoyens de partout dans le monde. Il est important que les citoyens sachent qu'ils disposent d'institutions robustes qui les protégeront, qui protégeront leur vie privée, que cela n'est pas délégué aux consommateurs, lorsqu'ils achètent des choses, et qu'on leur demande de communiquer toutes sortes d'informations comme leur date de naissance, leur consentement, leur historique de navigation, toutes ces choses. Les Canadiens trouvent parfois difficile de refuser.

C'est effectivement ce que nous avons constaté cet été lorsque nous avons effectué notre bilan avec des partenaires

asked often makes it very difficult to answer in a way that protects your privacy.

This needs to stop. The result of our sweep has called out organizations to stop this. The Federal Court of Appeal's decision on *Facebook* last week has issued strong statements in terms of ensuring these consent policies can't be in long, legalistic language, and it can't be such that it is extremely difficult for someone to know what will be done with their data.

That's all the more important now with artificial intelligence. With artificial intelligence, we can do more and more with information.

I have said previously that data is used to fuel innovation, but we need to use innovation to protect data. We need to ensure that we use all of that innovation, all of those skills and technology to protect privacy.

We will continue to do things like our investigations and our reports calling out organizations and calling out Parliament to increase the remedies for privacy violations to make it such that organizations have less of an incentive to use personal information.

We can see privacy touching so many other areas, such as cybersecurity, national security, the financial sector and fighting financial crime. We issued an important decision last year against Aylo Holdings, the owner of the Pornhub website. We found that their protections for privacy were significantly deficient; they were taking sexual images without the consent of individuals. We called that out. We called out their mechanisms for correcting that information, and we are currently in discussions with the organization for them to hopefully comply with this order.

But again, if Parliament gives my office order-making powers and the ability to issue fines, that would be done by now. We need to do more so that Canadians' privacy is protected earlier and at less cost to them in terms of time and money.

Senator Loffreda: Thank you.

Senator MacAdam: I have a question for the Conflict of Interest and Ethics Commissioner. I'm just wondering, do you feel you have the necessary human and financial resources to carry out your mandate?

internationaux. La manière dont ces questions sont posées fait en sorte qu'il est souvent très difficile de répondre tout en protégeant votre vie privée.

Cela doit arrêter. Le résultat de notre bilan a incité les organisations à mettre fin à cette pratique. Dans son arrêt *Facebook* la semaine dernière, la Cour d'appel fédérale a formulé des déclarations fermes sur le fait de s'assurer que ces politiques sur le consentement ne sont pas rédigées de manière longue et légaliste, et qu'il ne peut être trop difficile pour les gens de savoir ce qui sera fait avec leurs données.

Tout cela est maintenant d'autant plus important avec l'intelligence artificielle, car nous pouvons faire de plus en plus de choses avec l'information.

J'ai dit plus tôt que ces données sont utilisées pour alimenter l'innovation, mais nous devons utiliser l'innovation pour protéger les données. Nous devons nous assurer d'utiliser toute cette innovation, toutes ces compétences et cette technologie pour protéger les renseignements personnels.

Nous continuerons de réaliser des activités comme nos enquêtes et nos rapports, qui incitent les organisations et le législateur à augmenter les recours pour les atteintes à la protection de la vie privée afin de nous assurer que ces organisations sont moins encouragées à utiliser les renseignements personnels.

Nous constatons que la vie privée touche de nombreux autres domaines, comme la cybersécurité, la sécurité nationale, le secteur financier et la lutte contre les crimes financiers. Nous avons rendu une décision importante l'an dernier contre Aylo Holdings, propriétaire du site Web Pornhub. Nous avons découvert que ses protections des renseignements personnels étaient très déficientes; on prenait les images sexuelles sans le consentement des personnes. Nous avons dénoncé cette situation. Nous avons dénoncé ses mécanismes pour corriger cette information et nous sommes actuellement en pourparlers avec l'organisation pour qu'elle se plie à ces ordonnances.

Mais encore une fois, si le législateur accorde à mon bureau le pouvoir de rendre des ordonnances et la capacité d'imposer des amendes, cela sera déjà fait. Nous devons en faire plus pour protéger plus tôt la vie privée des Canadiens et à moindre coût pour eux, en matière de temps et d'argent.

Le sénateur Loffreda : Merci.

La sénatrice MacAdam : J'ai une question pour le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique : pensez-vous disposer des ressources humaines et financières nécessaires pour accomplir votre mandat?

Mr. von Finckenstein: Yes, we have asked for and received an increase of 3% of our budget. And our budget, the way we have it right now, the way we've structured it, I feel I have the necessary means to carry out the job.

Senator MacAdam: Thank you.

Senator Kingston: My question is for the Chief Electoral Officer of Canada, Mr. Perrault. I'm wondering if you can comment on the voter turnout for the recent by-elections, how that differs from a general election, and why the percentage of Canadians who vote in general elections has consistently been lower than it was prior to the early 1990s, I believe.

Mr. Perrault: There are a few things around that. First, as an electoral managing body, we are focusing more on barriers than on turnout. There are many factors that lead to turn out, including political motivation. We tend to stay away from drivers of turnout, but we are interested in that. That's one thing.

If you look at typical by-election turnout, it tends to be very low. We normally see around 25% turnout in a by-election. In the last few by-elections, they have been unusually high. I believe the preliminary number last night was 39% for both by-elections. We've seen higher numbers in Toronto—St. Paul's as well. These are somewhat unusual numbers for by-elections. It shows that there is probably political interest in those by-elections.

When you look at trends of turnout over several decades, it has gone up and down. We did see a significant long-term declining trend from the 1960s onward. It did go back up in 2015, and it is not at the rock-bottom point that we had, but it varies. In the last election, it was lower than in 2019. This was the pandemic election and was probably an important factor in that.

Of course, we are interested in making sure that voters who wish to participate do not face barriers. We are focusing on communities like Indigenous electors who sometimes face barriers and young Canadians, providing them the information they need to have in order to be able to exercise their right to vote.

In the case of young Canadians, 18 to 24, there is a lower registration rate. That's a problem because if they are not registered, they won't have their voter information card and the same basic information that other Canadians are getting. We strive to improve youth registration, and we have made significant progress in that regard. We also use social media and

M. von Finckenstein : Oui, nous avons demandé et reçu une augmentation de 3 % de notre budget. Et selon notre budget actuel et la façon dont nous l'avons structuré, je pense disposer des moyens nécessaires pour accomplir le travail.

La sénatrice MacAdam : Merci.

La sénatrice Kingston : Ma question s'adresse au directeur général des élections du Canada, M. Perrault. Je me demande si vous pouvez vous prononcer sur le taux de participation électorale lors des récentes élections partielles, nous dire comment cela diffère d'une élection générale, et pourquoi le pourcentage des Canadiens qui votent lors des élections générales a toujours été moindre qu'avant le début des années 1990, je crois.

M. Perrault : Il y a deux ou trois choses à dire à ce sujet. Tout d'abord, en tant qu'organe responsable de la gestion des élections, nous nous concentrons davantage sur les obstacles que sur la participation. Il y a de nombreux facteurs qui contribuent à la participation, y compris la motivation politique. Nous nous tenons généralement loin des facteurs liés au taux de participation, mais c'est une question qui nous intéresse. Voilà une première chose.

Si vous regardez le taux de participation habituel des élections partielles, il a tendance à être très faible. Il se situe habituellement autour de 25 %. Au cours des dernières élections partielles, il a été inhabituellement élevé. Je pense que le chiffre préliminaire d'hier soir était de 39 % pour les deux élections partielles. Nous avons également observé des chiffres plus élevés dans Toronto—St. Paul. Ce sont en quelque sorte des chiffres inhabituels pour des élections partielles. Cela montre qu'il y a probablement un intérêt politique dans ces élections.

Si vous regardez les tendances du taux de participation sur plusieurs décennies, celui-ci a fluctué. Nous avons constaté une tendance à la diminution à long terme importante à partir des années 1960. La participation a augmenté en 2015, et le taux n'est pas au niveau le plus bas que nous avons connu, mais il varie. Lors des dernières élections, il était plus bas qu'en 2019. C'était l'élection de la pandémie, et il s'agissait probablement d'un facteur important.

Bien sûr, nous cherchons à nous assurer que les électeurs qui souhaitent participer ne se heurtent à aucun obstacle. Nous nous concentrons sur les collectivités, comme les électeurs autochtones, qui font parfois face à des obstacles, et les jeunes Canadiens, en leur fournissant les renseignements dont ils ont besoin pour pouvoir exercer leur droit de vote.

Dans le cas des jeunes Canadiens, âgés de 18 à 24 ans, le taux d'inscription est plus faible. C'est un problème, parce que, s'ils ne sont pas inscrits, ils n'auront pas leur carte d'information de l'électeur ni les mêmes renseignements de base que d'autres Canadiens reçoivent. Nous nous efforçons d'améliorer l'inscription des jeunes et avons réalisé des progrès importants à

different avenues that we otherwise would not use to reach those audiences.

The issue of turnout is a very complex area. There are many factors, and I think our role is really to look at barriers and make sure whether they are physical or information barriers that we remove them.

Senator Ross: My question is for Mr. Perrault. Recently I sat on the provincial Electoral Boundaries and Representation Commission in New Brunswick, so I'm interested in the impact that the review has had federally.

I'm just wondering what kind of resources you'll need to deploy to implement the changes. What is the cost? What will it take to be ready for the upcoming election in that regard?

Mr. Perrault: As indicated in my remarks — I'll expand on it — for a number of months after the commissions terminate their work and the new representation order is proclaimed, we now have clarity as to the future map, but that map is not in force. It does not take effect until the first dissolution that occurs seven months after the proclamation. We have that period of time to start looking at the changes we need to make to our IT systems, and those have been completed.

Meanwhile, we continue to operate, as I've indicated, under the existing map. We've had to appoint new returning officers. In many cases, we have returning officers that have served under the previous maps as well as the new maps, but there is about a 30% new contingency of returning officers for this electoral cycle.

As of April, because that was seven months after the proclamation of the orders, we now know that the next dissolution will result in a general election to be conducted under the new maps. From that point on, returning officers under the new maps were given the mandate to revisit their polling divisions, to align and readjust them to take into account those new maps. That was done over the summer. It has been finalized. There are a few things to finalize as we speak, but I would say that we are done in terms of the implementation.

I don't have a specific figure for that because these are disbursed costs. I can try to come back and see what we have. The cost of the commission's work overall was \$14.8 million, but then the implementation costs are disbursed through different activities that we conduct.

cet égard. Nous utilisons aussi les médias sociaux et différentes avenues que nous n'aurions autrement pas utilisées pour atteindre ces publics.

La question du taux de participation est un domaine très complexe. Les facteurs sont nombreux, et je pense que notre rôle est d'examiner les obstacles et de nous assurer d'éliminer tout obstacle physique ou tout obstacle à l'information.

La sénatrice Ross : Ma question s'adresse à M. Perrault. J'ai siégé récemment à la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation du Nouveau-Brunswick, et c'est pourquoi je m'intéresse aux répercussions que cet examen a eues à l'échelle fédérale.

J'aimerais juste savoir quel type de ressources vous aurez besoin de déployer pour mettre en œuvre les changements. Quel est le coût? Que faudra-t-il pour se préparer à la prochaine élection à cet égard?

M. Perrault : Comme je l'ai dit dans ma déclaration — je vais fournir plus de détails —, quelques mois après que les commissions ont terminé leur travail et que le nouveau décret de représentation électoral a été proclamé, nous voyons maintenant clairement la carte électorale future, mais celle-ci n'est pas en vigueur. Elle ne sera en vigueur qu'à la première dissolution qui se produira sept mois après la proclamation. Nous disposons de cette période pour commencer à examiner les changements que nous devons apporter à nos systèmes de TI, et ceux-ci ont été effectués.

Parallèlement, comme je l'ai mentionné, nous poursuivons nos activités en fonction de la carte électorale existante. Nous avons dû nommer de nouveaux directeurs du scrutin. Dans de nombreux cas, certains directeurs du scrutin ont servi dans le cadre des cartes électorales précédentes ainsi que les nouvelles cartes électorales, mais il y a environ 30 % de nouveaux directeurs du scrutin pour ce cycle électoral.

En avril, parce que cela faisait sept mois que les décrets avaient été proclamés... nous savons maintenant que la prochaine dissolution entraînera une élection générale qui devra se tenir en vertu des nouvelles cartes électorales. Dès lors, les directeurs du scrutin fonctionnant en vertu des nouvelles cartes électorales se sont vu confier le mandat de revoir leurs sections de vote, de les harmoniser et de les rajuster pour tenir compte de ces nouvelles cartes électorales. Cela a été fait au cours de l'été. Cette étape est terminée. Au moment où on se parle, il y a d'autres choses à terminer, mais je dirais que nous avons achevé la mise en œuvre.

Je n'ai pas de chiffres particuliers pour cela, parce qu'il s'agit de frais déboursés. Je peux vous revenir avec les chiffres. Le coût du travail de la commission dans son ensemble s'est élevé à 14,8 millions de dollars, mais les coûts liés à la mise en œuvre ont été déboursés dans le cadre de différentes activités que nous menons.

Senator Ross: As you prepare for an election in the coming year, what do you think the impact of implementing changes or Bill C-65 will be on your staffing?

Mr. Perrault: First, Bill C-65, as we indicated earlier, is still before the House at second reading, so it hasn't gone through the committee stage yet. I have yet to appear on the bill.

One of the important considerations for me in a minority context is getting ready to implement a change of rules. Some of these rules require more changes than it might appear. For instance, when you're looking at adding two days of advanced voting, there is a range of IT systems that need to be changed for that in order to reflect the pay of poll workers and the location of the polling sites. These are all embedded in our IT systems.

We have done a review of that. We'll be informing the committee of those changes, and we're looking at an implementation plan. Depending on the timing of that bill, assuming it does receive Royal Assent, we may or may not be able to deliver all of the changes in time for the next election — again, depending on the timing of that election.

There are a lot of moving parts right now. I talked about certainty earlier on, and of course, I was joking, but there are a lot of moving parts — new maps, new rules, new system changes and new pay systems. All these have to fit and be ready to operate whenever the election is called.

Senator Pate: Thank you. Mr. von Finckenstein, in addition to how many examinations are currently in progress through your office, I'm interested in how many relate to the concerns being raised by some parliamentarians about increased concerns around misinformation and polarization, which is fuelling, of course, a lack of trust in institutions, including Parliament.

I'm curious, in addition to how many investigations you have regarding those, as to what ways you see those trends affecting conflict of interest guidelines in the future, as well as integrity concerns that you deal with and whether you're looking at remedial steps that your office may be recommending.

Mr. von Finckenstein: That's a lot of questions. First, I have no investigations going on right now. I have pre-investigations where I have been asked by members of Parliament to look into matters that are confidential, so I can't tell you how many I have. Obviously, the person who is being considered, you have to be in contact with, and it is up to her or him if they decide to make it public. It may leak, but generally, it is kept confidential because

La sénatrice Ross : Tandis que vous vous préparez à une élection au cours de la prochaine année, quelles seront, selon vous, les répercussions de la mise en œuvre de changements ou du projet de loi C-65 sur votre dotation en personnel?

M. Perrault : Tout d'abord, comme nous l'avons dit plus tôt, le projet de loi C-65 est toujours en deuxième lecture à la Chambre, alors il n'a pas encore passé l'étape de l'étude en comité. Je n'ai pas encore comparu au sujet du projet de loi.

L'une des considérations les plus importantes pour moi dans un contexte minoritaire est de nous préparer à mettre en œuvre le changement des règles. Certaines de ces règles nécessitent plus de modifications que ce que l'on pense. Par exemple, lorsque vous envisagez d'ajouter deux jours de vote par anticipation, il y a toute une gamme de systèmes de TI qui doivent être changés pour que cela reflète le salaire des préposés au scrutin et l'emplacement des lieux de scrutin. Tout cela est intégré dans nos systèmes de TI.

Nous avons effectué un examen. Nous informerons le comité de ces changements et envisagerons un plan de mise en œuvre. Selon le moment où le projet de loi sera présenté, en présumant qu'il recevra la sanction royale, nous pourrions être en mesure ou non d'apporter tous les changements à temps pour la prochaine élection, mais encore une fois, cela dépend du moment de cette élection.

Il y a en ce moment plusieurs pièces mobiles. J'ai parlé de certitude plus tôt, et bien sûr, je blaguais, mais il y a beaucoup de pièces mobiles : de nouvelles cartes électorales, de nouvelles règles, de nouveaux changements du système et de nouveaux systèmes de rémunération. Tous ces éléments doivent s'adapter et être prêts à fonctionner dès que les élections sont déclenchées.

La sénatrice Pate : Merci. Monsieur von Finckenstein, en plus de nombre d'examen actuellement en cours par l'entremise de votre bureau, j'aimerais savoir combien ont trait aux préoccupations soulevées par certains parlementaires au sujet des inquiétudes accrues liées à la désinformation et à la polarisation, qui alimentent, bien sûr, le manque de confiance envers les institutions, y compris le Parlement.

Je suis curieuse : en plus du nombre d'enquêtes que vous menez à ce sujet, j'aimerais savoir comment ces tendances toucheront vos lignes directrices sur les conflits d'intérêts dans l'avenir, ainsi que les préoccupations en matière d'intégrité avec lesquelles vous devez composer et si vous envisagez des mesures correctives que votre bureau pourrait recommander.

M. von Finckenstein : Il y a beaucoup de questions. Tout d'abord, il n'y a aucune enquête en cours à l'heure actuelle. J'ai mené des enquêtes préliminaires où des députés m'ont demandé de me pencher sur des questions confidentielles, alors je ne peux vous dire combien j'en ai. Évidemment, il faut communiquer avec la personne qui fait l'objet de l'examen, et il lui revient de décider de rendre cela ou non public. Il peut y avoir une fuite,

there is no need to make it public if it doesn't result in an investigation.

The thing about my office is that everything is maximum confidentiality, and it is up to the target to release unless we decide to do an investigation. At that point in time, it invariably comes out, because technically, I could conduct it confidentially, et cetera. But it is usually when there is an investigation that there has obviously been a lot of publicity and the person themselves wants the process to be public because he or she hopes to be cleared. Once an investigation is created, it's basically open — the fact of the investigation is open. What we do and who we talk to, et cetera, is confidential. The outcome I will make public and I will inform whoever is responsible whether that is the Speaker of the House or the Prime Minister.

What was the other question?

Senator Pate: What are you looking at regarding remedial recommendations?

Mr. von Finckenstein: Our job is to expose, et cetera. We can make recommendations as to what should be the appropriate remedy. We usually don't; we leave it up to the person, because it really damages the exposure of the conflict. There is nothing provided in the act — obviously, I cannot make an accommodation, but I would be very hesitant to do it unless I see it as required in this particular issue.

In terms of remedial, we really emphasize the educational part, educating MPs and government employees. As I say, we have an online tool for MPs now. We are in the process of doing one for appointed officials. The key to all of this is prevention and finding ways to handle conflict rather than trying to find conflicts, investigate and point fingers. We are not cops. We are there to help you handle conflict. Any good person will have conflicts and needs help in order to go through the myriad rules we have.

The Chair: That's the end of our meeting. I want to remind witnesses to please submit written responses to the clerk by the end of the day on Tuesday, October 1, 2024, if it's possible.

[Translation]

I would also like to remind senators that the next meeting will be tomorrow, September 18, at 6:45 pm. We will begin our study on the practice of including non-financial matters in bills carrying out the provisions of budgets and economic statements.

mais de façon générale, cet examen reste confidentiel, parce qu'il n'est pas nécessaire de le rendre public si cela ne débouche pas sur une enquête.

En ce qui concerne mon bureau, tout est strictement confidentiel, et il revient à la cible de rendre publique l'information, à moins que nous ne décidions de faire enquête. À ce moment-là, l'affaire sort invariablement, parce que techniquement, je pourrais mener l'enquête de manière confidentielle, et cetera. Mais c'est habituellement lorsqu'une enquête est menée qu'il y a beaucoup de publicité. La personne elle-même veut que le processus soit public, espérant ainsi être blanchie. Une fois une enquête créée, celle-ci est essentiellement ouverte : le fait même de l'enquête est ouvert. Ce que nous faisons et à qui nous parlons, et cetera, est confidentiel. Je rendrai le résultat de l'enquête public et informerai les responsables, qu'il s'agisse du Président de la Chambre ou du premier ministre.

Quelle était l'autre question?

La sénatrice Pate : Qu'envisagez-vous comme recommandations de mesures correctives?

M. von Finckenstein : Notre travail consiste à exposer, et cetera. Nous pouvons formuler des recommandations concernant ce qui devrait être des mesures correctives appropriées. Nous ne le faisons habituellement pas; nous laissons cela à la personne, car cela nuit vraiment à l'exposition du conflit. Rien n'est prévu dans la loi; évidemment, je ne peux pas prendre de mesures d'adaptation, mais j'hésiterais vraiment à le faire à moins que cela soit nécessaire dans un cas particulier.

Pour ce qui est des mesures correctives, nous mettons vraiment l'accent sur l'éducation, éduquer les députés et les fonctionnaires. Comme je l'ai dit, nous avons un outil en ligne pour les députés. Nous travaillons actuellement à un tel outil pour les représentants élus. La clé est la prévention, et le fait de trouver des moyens de gérer les conflits plutôt que d'essayer de déceler des conflits, d'enquêter et de pointer des gens du doigt. Nous ne sommes pas des policiers. Nous sommes là pour vous aider à gérer les conflits. Toute bonne personne aura des conflits et a besoin d'aide pour s'y retrouver dans la myriade de règles que nous avons.

Le président : C'est la fin de notre réunion. Je tiens à rappeler aux témoins de bien vouloir soumettre leurs réponses écrites à la greffière d'ici la fin de la journée, le mardi 1^{er} octobre 2024, si possible.

[Français]

Je rappelle également aux sénateurs que la prochaine réunion aura lieu demain, le 18 septembre, à 18 h 45. Nous commencerons notre étude sur la pratique consistant à inclure des questions non financières dans les projets de loi exécutant les dispositions des budgets et des énoncés économiques.

This is a request we received from the Senate called the “Senator Tannas Motion”. Senator Tannas will appear as a witness.

Thank you all and thank you to the witnesses. We always aim for an ideal of transparency, and I hope you have the support and the means to achieve that ideal. I think it’s important for our democracy.

I had many questions to ask, but time does not permit. However, I think you’ve done an excellent job of explaining your situation. Thank you very much.

(The committee adjourned.)

C’est une demande que nous avons reçue du Sénat et qu’on appelle la « motion du sénateur Tannas ». Le sénateur Tannas comparaitra à titre de témoin.

Merci à tous et merci aux témoins. Nous visons toujours un idéal sur le plan de la transparence, et j’espère que vous avez le soutien et les moyens nécessaires pour atteindre cet idéal. Je pense que c’est important pour notre démocratie.

J’avais beaucoup de questions à poser, mais le temps ne me le permet pas. Cependant, je crois que vous avez fait un excellent travail pour exposer votre situation. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)
